FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

RAPPORT ANNUEL 2021 | 2022

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Le mot de la présidente du Conseil d'administration	3
Message de la première dirigeante	4
Profil de l'entreprise	6
Gouvernance d'entreprise	10
Rendement de l'entreprise	14
Gestion des risques	21
Services administratifs	24
Commentaires et analyse de la direction	27
États financiers consolidés	37
Administrateurs et dirigeants	85
Bureaux de la Société	88

Le mot de la présidente du Conseil d'administration

À ce stade-ci, La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) n'a pas de priorité stratégique plus importante que de poursuivre ses activités avec ténacité et de surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19. Les ponts internationaux de la Société constituent des éléments essentiels pour les échanges commerciaux, le tourisme et les chaînes d'approvisionnement du Canada. Leur pérennité, leur sûreté et leur sécurité sont des questions d'importance nationale.

Dans le contexte de pandémie mondiale, qui s'est manifestée par vagues depuis 2020, les frontières ont d'abord été fermées aux déplacements non essentiels, puis des restrictions ont été imposées aux voyages et aux déplacements, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. En ce qui concerne le trafic touristique sur les ponts internationaux, chaque vague a donné lieu à un nouvel inconvénient, à la complexification d'un inconvénient ou à la modification d'un inconvénient. Par conséquent, les sources de produits de la SPFL ne représentent plus qu'une fraction de ce qu'elles étaient avant la pandémie, ce qui a eu un impact considérable sur la situation financière de la Société. Malgré des défis extraordinaires, la SPFL s'est résolue à devoir réaliser, encore une fois, plus que son mandat : c'est-à-dire une gestion la plus serrée possible de ses ponts internationaux et des structures connexes tout en assurant leur sûreté et leur efficacité pour les usagers. La Société, comme tant d'autres, continue de composer avec ces problèmes sans précédent avec prudence.

Cette année, la SPFL a fait l'objet d'un examen spécial par le Bureau du vérificateur général (BVG), une exigence de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le rapport final du BVG, déposé au Parlement en mai 2022, accorde une bonne note à l'égard des pratiques de gestion d'entreprise et de la gestion d'actifs et d'exploitation de la SPFL. L'examen comprenait une analyse en profondeur des questions de gouvernance, de planification stratégique, de pratiques de gestion des risques, de gestion des actifs et de l'exploitation des ponts. La SPFL est extrêmement fière des résultats obtenus. Le plus remarquable est que la Société, bien qu'elle composait avec une période de crise, a pu accomplir cette tâche monumentale.

Ces résultats, combinés à une opinion d'audit sans réserve, à des audits internes positifs et au maintien de la note A+ (perspective négative, en raison de la pandémie) de S&P Global Ratings, sont franchement remarquables si l'on tient compte de restrictions à la frontière en constante évolution en raison de la pandémie et de la faiblesse persistante du trafic touristique.

La Société a également poursuivi l'évolution vers la maturité de son programme de gestion des risques d'entreprise afin de tirer parti de l'engagement du Conseil d'administration à définir un nouveau cadre de tolérance au risque et à améliorer l'orientation relative aux risques dans tous les domaines. Ce cadre aide la Société à gérer ses risques lors du recensement des risques et de la mise en œuvre de solutions.

Du point de vue du leadership, la Société a profité de la stabilité de la composition de son Conseil d'administration, et a fourni une grille de compétences exhaustive au ministre des Transports pour l'aider à pourvoir un poste vacant. Le Conseil d'administration a le plaisir d'annoncer qu'il a établi cette année une feuille de route pour l'élaboration du premier programme d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de la SPFL, en commençant par une formation commune pour les membres du Conseil, la prise en compte d'un objectif axé sur les valeurs, et un plan complet de réalisation.

Ce rapport annuel fait état de quatre ponts qui évoluent et se remettent d'une autre année de défis tout en se tournant vers l'avenir. Il souligne les services fournis aux voyageurs et aux entreprises ainsi que la poursuite des activités afin de soutenir le commerce et la chaîne d'approvisionnement du Canada à chacun de nos ponts internationaux malgré un contexte en constante évolution. Le Conseil d'administration est convaincu que les activités aux ponts de la SPFL connaîtront un retour progressif à la normale. Merci à tous les partenaires, clients, employés, intervenants et citoyens qui ont aidé et qui continuent d'aider à faire progresser la SPFL!

Pascale Daigneault

Message de la première dirigeante

Natalie Kinloch

Tout au long de l'exercice 2021-2022, le personnel de la SPFL a fait preuve de résilience et a accompli de grandes réalisations, et ce, dans un contexte d'exploitation difficile et dynamique. Le personnel s'est employé à ce que chacun de nos ponts internationaux reste ouvert, sûr et sécuritaire, afin de soutenir l'économie du Canada et les voyageurs essentiels, tout en exerçant une vigilance constante afin d'assurer la protection des employés et des usagers. Cette équipe s'est surpassée, en grande partie grâce à la culture et aux valeurs de notre entreprise, ainsi qu'à l'expertise et au dévouement de chaque employé. Les partenaires binationaux ont également excellé dans la réalisation de leur mandat, en collaborant avec l'ensemble des ponts internationaux de la SPFL.

Notre stratégie reposait sur la présence, la participation et la flexibilité, et ce, un jour à la fois. Les objectifs ont été atteints en maintenant des lieux de travail sains et sécuritaires; en effectuant l'inspection et l'entretien des actifs, ce qui a porté des fruits; en mettant en place de nouvelles technologies à l'échelle de l'entreprise; en évaluant les impacts des changements climatiques; en renforçant les services publics ainsi que les systèmes de communication et de sécurité. Ces démarches ont été rendues possibles au moyen de solutions administratives ainsi qu'au moyen de solutions d'exploitation et d'ingénierie créatives, lesquelles ont été mises en œuvre de façon continue de concert avec tous les échelons de la Société, afin de composer avec des défis exceptionnels.

En raison de la pandémie, la frontière canado-américaine a fait l'objet de restrictions durant tout l'exercice financier, avec certaines différences, et a continué à perturber grandement les volumes de trafic touristique. Bien que l'avenir s'annonce meilleur, les volumes de trafic touristique de cette année demeurent inférieurs de 75 % à ceux précédant la pandémie, ce qui représente une amélioration de 10 % par rapport à l'année précédente. Cela se traduit par une baisse de 12 millions de dollars ou près de 30 %, de produits perçus cette année. Cela a eu un impact direct sur la capacité de la Société à réinvestir dans ses actifs; toutefois, le gouvernement du Canada a fourni des ressources pour assurer la poursuite des activités essentielles des ponts. Nous gardons l'espoir que l'envie de revenir à la normale en 2022 incitera d'autres voyageurs à traverser la frontière, mais la Société reste bien à l'affût des vents de face.

La Société est également en train de mettre en place un nouveau système commun de perception du péage aux ponts internationaux Blue Water et Sault Ste. Marie avec l'International Bridge Association (IBA) et le pont Blue Water (MDOT), un premier partenariat

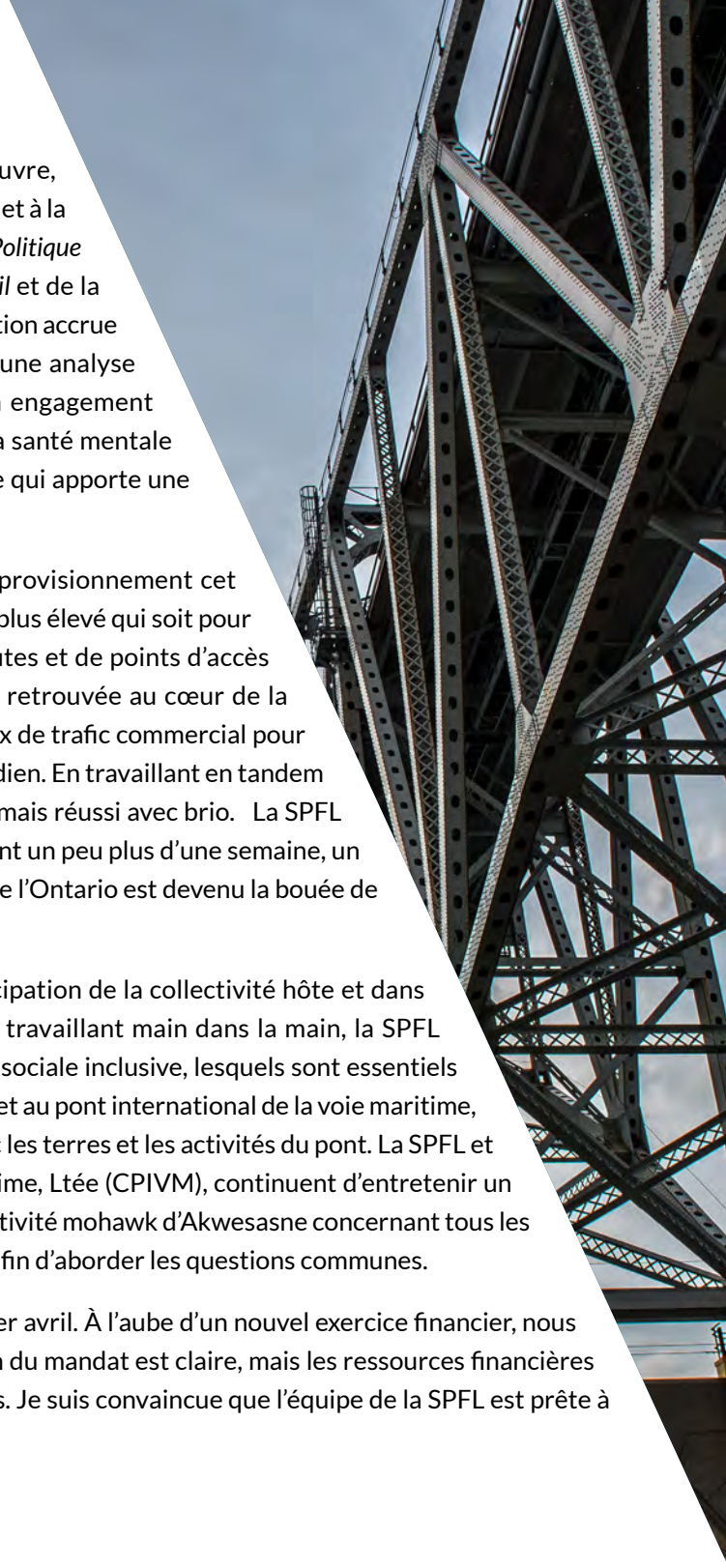

binational de ce genre. Du côté de la gestion de la main-d'œuvre, d'importants changements apportés au *Code canadien du travail* et à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ont entraîné la révision de la *Politique de prévention du harcèlement et de la violence sur le lieu de travail* et de la *Politique de mesures d'adaptation*, en insistant sur une sensibilisation accrue et sur une formation à l'échelle de l'entreprise, ainsi que sur une analyse approfondie du caractère équitable de la rémunération. Un engagement accru de la SPFL à l'égard de la diversité et de l'inclusion, de la santé mentale des employés et de la création d'un lieu de travail connecté, ce qui apporte une valeur supplémentaire.

Les manifestations citoyennes ont perturbé les chaînes d'approvisionnement cet hiver et, pour la SPFL, elles ont donné lieu au risque concret le plus élevé qui soit pour les activités d'un pont. À la suite de la perturbation d'autoroutes et de points d'accès à la fermeture de ponts internationaux voisins, la SPFL s'est retrouvée au cœur de la tempête. Sans préavis, le pont Blue Water a dû doubler son flux de trafic commercial pour faire transiter environ 50 % du commerce transfrontalier canadien. En travaillant en tandem avec tous les intervenants, le défi a été non seulement relevé, mais réussi avec brio. La SPFL et son pont Blue Water ont permis au Canada de briller. Pendant un peu plus d'une semaine, un pont longtemps considéré comme superflu dans le sud-ouest de l'Ontario est devenu la bouée de sauvetage du Canada.

L'équipe de la SPFL s'engage avec persévérance dans la participation de la collectivité hôte et dans une réconciliation durable avec les peuples autochtones. En travaillant main dans la main, la SPFL entrevoit un bien-être économique individuel et une diversité sociale inclusive, lesquels sont essentiels pour l'avenir du Canada. Plus précisément, au pont Blue Water et au pont international de la voie maritime, les collectivités autochtones entretiennent un riche passé avec les terres et les activités du pont. La SPFL et sa filiale, la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM), continuent d'entretenir un dialogue sain avec la Première Nation Aamjiwnaang et la collectivité mohawk d'Akwesasne concernant tous les projets d'importance et sur diverses questions d'exploitation, afin d'aborder les questions communes.

Les restrictions à la frontière ont été partiellement levées le 1er avril. À l'aube d'un nouvel exercice financier, nous continuons à nous adapter. La voie à suivre pour la réalisation du mandat est claire, mais les ressources financières nécessaires pour répondre à toutes les exigences le sont moins. Je suis convaincue que l'équipe de la SPFL est prête à relever ces défis. Le Canada peut compter sur nous.

Au nom de tout le personnel de la SPFL,

Natalie Kinloch

Profil de l'entreprise

CONTEXTE

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est une société d'État mère dont les activités sont indépendantes du gouvernement fédéral. La Société, dont le siège social est situé à Ottawa, en Ontario, est responsable de veiller aux intérêts fédéraux du Canada pour quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario.

Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. Propriétaire d'actifs, la SPFL assure la supervision de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets de dépenses en immobilisations.

	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
SPFL Propriété	50 % du pont; 100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée	50 % de chacun des ponts jumeaux; 100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée	100 % du pont canadien; 50 % du pont Rift; 100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée	100 % du pont du chenal nord; 100 % de l'esplanade des douanes canadiennes et de la voie internationale; 32 % du pont du chenal sud
Partenaires étrangers	Le Michigan Department of Transportation	Le Michigan Department of Transportation	La Thousand Islands Bridge Authority, une société d'intérêt public de l'État de New York en vertu de la *Public Authorities Law*	La Saint Lawrence Seaway Development Corporation, une agence du United States Department of Transportation
Exploitants des ponts	L'International bridge administration une unité administrative distincte du Michigan Department of Transportation, aux pouvoirs délégués par la Sault Ste. Marie Bridge Authority, elle-même une entreprise constituée par le Michigan Department of Transportation et par la SPFL	Partie canadienne : la SPFL; Partie américaine : la Michigan Department of Transportation	La Thousand Islands Bridge Authority	La Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée, une Société d'État canadienne affiliée
Structure de gouvernance	Huit administrateurs, dont quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan et quatre Canadiens nommés par la Société	Partie canadienne : la SPFL; Partie américaine : le Michigan Department of Transportation	Un président du conseil américain ainsi que six administrateurs nommés par le Jefferson County : trois Américains et trois Canadiens (recommandés par la SPFL)	Huit administrateurs nommés par la SPFL, quatre Canadiens et quatre Américains (recommandés par la Saint Lawrence Seaway Development Corporation)

Mandat

Le mandat de la SPFL approuvé par le ministre des Transports, consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et les structures connexes soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les entreprises ou les réalisations de la Société se limitent à ce qui suit :

a) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'état de New York ou l'état du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;

b) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;

c) toute entreprise ou activité liée à un pont, à toute autre structure, installation, construction ou propriété connexes, envisagée au paragraphe a) ou b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE MARIE	PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME
Sault Ste. Marie, Ontario	Point Edward (Sarnia), Ontario	Landsdowne, Ontario	Cornwall, Ontario
Sault Ste. Marie, Michigan	Port Huron, Michigan	Alexandria Bay, New York	Rooseveltown, New York

Activités principales

Conformément à la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor, la principale responsabilité de la SPFL est « la gestion de ponts internationaux ».

Elle rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est responsable des intérêts fédéraux du Canada à quatre des onze ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario.

Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. Propriétaire d'actifs, la SPFL assure la supervision de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets de dépenses en immobilisations.

Cadre stratégique

La mission, la vision et les piliers de la SPFL définissent le cadre de l'orientation stratégique de la Société tel qu'il a été approuvé par les membres du Conseil d'administration.

MISSION

La SPFL est une Société d'État responsable du contrôle de la participation fédérale canadienne dans quatre ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis.

VISION

La SPFL vise à optimiser la sûreté, la sécurité, la pérennité et la capacité des ponts à l'avantage du Canada tout en servant les voyageurs avec efficacité et respect.

PILIERS

Les processus et les systèmes d'entreprise de la SPFL reposent sur cinq piliers stratégiques :

le **mandat** de gérer un portefeuille de ponts unifié avec diligence par l'entremise d'équipes agiles, innovantes et compétentes;

une **intendance** des actifs et des infrastructures qui met l'accent sur la sûreté, la sécurité et la gestion du cycle de vie des actifs;

l'adoption de **technologies** s'alignant sur une efficacité opérationnelle qui s'appuie sur des données, qui limite les risques et qui minimise les dépenses en ressources;

la **pérennité** de l'entreprise qui repose sur l'augmentation des produits, la hiérarchisation des investissements, l'optimisation des droits de péage et la maîtrise des coûts; et

une **gouvernance** qui repose sur un contrôle rigoureux de l'entreprise, sur un fort engagement des employés et sur de bonnes relations avec les parties prenantes.

Gouvernance d'entreprise

À titre de société d'État, la SPFL est dirigée par un Conseil d'administration et doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

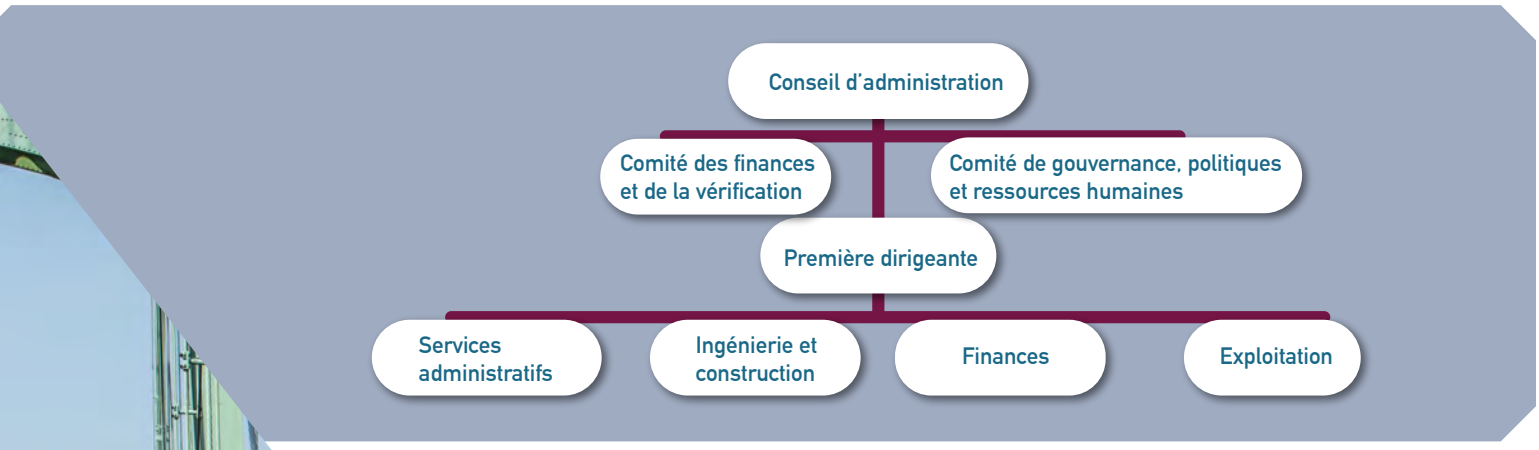

Cadre juridique

La SPFL est une société régie par la LCSA qui figure à l'annexe III, partie I, de la LGFP, et qui est mandataire de Sa Majesté; elle est issue de la fusion de l'ancienne entreprise, également connue sous le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée, avec plusieurs autres sociétés de ponts.

Ces fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date et à accroître l'attention et la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

Obligation de rendre des comptes au public

La SPFL est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. Le premier dirigeant siège au Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de surveillance.

Conseil d'administration de la SPFL

Le Conseil d'administration de la SPFL se compose de sept administrateurs, dont la présidente du Conseil, ainsi que la première dirigeante. La présidente du Conseil, ainsi que la première dirigeante sont nommés par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 105 de la LGFP. Les administrateurs, sauf la présidente du Conseil et la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du gouverneur en conseil.

Dans le cadre du mandat de la Société, le Conseil établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance, suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve les politiques et les règlements, nomme les administrateurs canadiens aux conseils des sociétés internationales (ou en recommande la nomination), en plus de veiller à ce que les risques soient déterminés et gérés. Le Conseil d'administration se réunit habituellement à huit reprises au cours d'un exercice financier.

À l'heure actuelle, le Conseil est appuyé dans son rôle et ses responsabilités par le comité des finances et d'audit en vertu de la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, politiques et ressources humaines. Le Conseil a instauré une charte pour chacun des comités permanents ainsi que des directives d'exploitation qui régissent les activités de chaque comité. Le Conseil peut mettre sur pied d'autres comités au besoin pour l'aider à assumer ses responsabilités. La composition des comités peut changer, et la liste des membres des comités actuels figure sur le site Web de la Société.

Comités

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Mandat — Selon les fonctions décrites dans la LGFP, le comité des finances et d'audit supervise et formule les recommandations soumises au Conseil dans les domaines de normes d'intégrité et de comportement, de la présentation de l'information financière, des pratiques de contrôle de gestion, de la gestion des risques, des besoins en assurance, les plans d'investissement et le programme de gestion des actifs. Le comité est responsable d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard des états financiers, de l'audit interne de la Société et du rapport annuel de l'auditeur de la Société. Le comité des finances et d'audit est également responsable de formuler des recommandations au Conseil portant sur une évaluation spéciale, ainsi que sur les plans et les rapports connexes. Le comité remplit d'autres fonctions que lui attribue le Conseil et qui font partie des règlements administratifs de la Société.

Membres — Le comité se compose de trois membres nommés par le Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant la présidente du Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. La présidente du Conseil est également nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Mandat — Ce comité aide le Conseil à superviser les pratiques de gouvernance de la Société, la structure des politiques du Conseil, ainsi que les ressources humaines. Le rôle du comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant un audit rigoureux des questions faisant partie de son champ de compétence, lesquelles ont récemment été élargies pour comprendre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Son rôle ne consiste pas à accorder des approbations, mais plutôt à émettre des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

Membres — Le comité se compose de trois membres nommés par le Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant le président du comité, sur recommandation de la présidente du Conseil. La présidente du Conseil est également nommée d'office membre du comité sans droit de vote.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération du président et des autres administrateurs, ainsi que celle de la première dirigeante. La rémunération de la présidente et des autres administrateurs est conforme aux lignes directrices concernant la rémunération des titulaires de poste à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et conforme à l'article 108 de la LGFP. La présidente obtient des honoraires annuels allant de 6 400 $ à 7 500 $ et une indemnité quotidienne allant de 200 $ à 300 $ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent des honoraires annuels allant de 3 200 $ à 3 800 $ et une indemnité quotidienne allant de 200 $ à 300 $. Les administrateurs du Conseil sont remboursés pour les frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les déplacements, l'hébergement et les repas.

Les conditions d'embauche de la première dirigeante sont énoncées dans les Conditions d'emploi et avantages sociaux réservés aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à des postes à temps plein. L'échelle salariale de la première dirigeante (PD3) est de 188 500 $ à 221 700 $ (selon la rémunération approuvée en 2017-2018 pour les premiers dirigeants des sociétés d'État, comme l'indique le Conseil du Trésor). Celle-ci n'obtient aucuns honoraires annuels ni indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en conseil peut également accorder à la première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 % de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil d'administration.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) du gouvernement du Canada.

En 2021-2022, les membres du Conseil d'administration ont reçu le remboursement des frais qui suivent.

ADMINISTRATEURS	Honoraires Reçus	Indemnité journalière		Rembourse-ments des frais de déplacement/ formation	Total	Présence			
						Réunions du Conseil	Réunions de comités		Formation
REMARQUES	a	Réunions, Frais de déplacements a,b	Formation c	d			CGPRF f	CFA g	# de jours
Pascale Daigneault — Sarnia (Ontario)	7 500 $	7 375 $	-	1 906 $	16 781 $	8/8	3/3	6/6	3/3
Karen Hill — Ohsweken (Ontario)*	2 850 $	1 900 $	-	-	4 750 $	4/6	1/2	-	0/1
John Lopinski — Port Colborne (Ontario)	3 800 $	6 550 $	-	1 402$	11 752 $	8/8	3/3	6/6	1/1
Marie-Jacqueline Saint-Fleur — Montréal (Québec)	3 800 $	5 425$	-	204 $	9 429 $	7/8	-	6/6	1/1
Travis Seymour — Ottawa (Ontario)	3 800 $	5 800 $	300 $	-	9 900 $	8/8	2/2	5/5	3/3
Rakesh Shreewastav — Toronto (Ontario)	3 800 $	5 500 $	300$	2 678$	12 278 $	8/8	2/2	3/3	2/2
Natalie Kinloch (note e) — Apple Hill (Ontario)	n/a	n/a	n/a	n/a	-	8/8			
Total	25 550 $	32 550 $	600 $	6 190 $	64 890 $				

* Démission le 31 décembre 2021

a. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-84 du 30 janvier 2015, pour le président du Conseil. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-81 du 29 janvier 2015, pour les autres administrateurs. Aux présentes lignes directrices s'ajoutent les Lignes directrices sur la rémunération du président du Conseil et des autres administrateurs de La Société des ponts fédéraux Limitée (2015) qui sont fondées sur les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État (2000) publiées par le Bureau du Conseil privé.

b. Ceci comprend la participation aux réunions du Conseil et des comités, à l'assemblée publique annuelle, aux séances de planification stratégique, aux téléconférences, aux fonctions spéciales et aux journées de déplacement supplémentaires.

c. Les indemnités journalières pour la formation et la participation aux conférences sont payées selon les taux équivalents applicables en vertu des décrets 2015-81 et 2015-84 du Conseil privé.

d. Les remboursements de frais de déplacement et de formation comprennent le remboursement des menues dépenses raisonnables et des frais d'inscription conformément à la *Politique sur les déplacements d'affaires, l'accueil, les conférences et les événements* de la SPFL

e. La première dirigeante siège également au Conseil d'administration et ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions.

f. CGPRF signifie comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines.

g. CFA signifie comité des finances et d'audit.

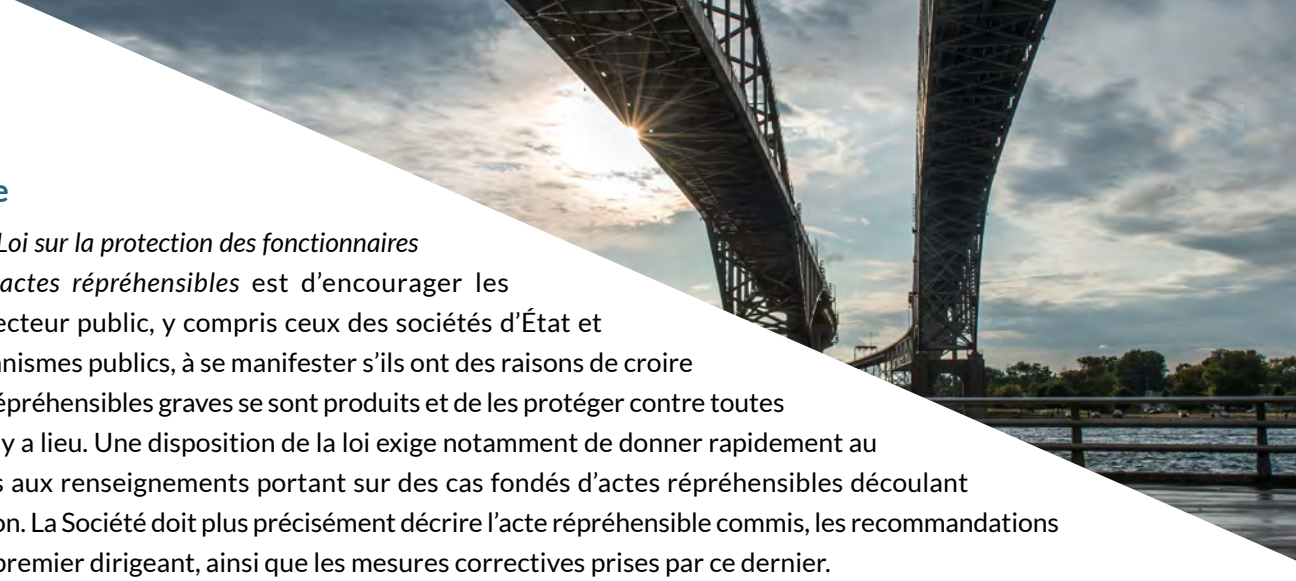

Code de conduite

L'objectif de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* est d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'il y a lieu. Une disposition de la loi exige notamment de donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées au premier dirigeant, ainsi que les mesures correctives prises par ce dernier.

Le Conseil a approuvé un Code de valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'égard de l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et les autres entités gouvernementales ou externes. Chaque année, tous les employés doivent signer le Code de conduite dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.

La Société respecte entièrement l'esprit de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.

Programme d'audits

Le programme d'audits est constitué d'audits externes et internes. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) effectue un audit annuel des états financiers consolidés afin de confirmer qu'ils reflètent adéquatement les résultats de la Société, l'exploitation et la situation financière, et que les activités ont été menées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et à la partie X de la LGFP. Le BVG effectue également un examen spécial au moins une fois tous les dix ans pour confirmer que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées efficacement et que l'exploitation de l'entreprise est efficace.

Le programme d'audits internes vise à renforcer l'imputabilité, la gestion des risques, la gestion des ressources et la bonne gouvernance en veillant à ce que l'audit interne constitue un élément clé de la gouvernance. Des plans pluriannuels d'audit sont élaborés pour déterminer les secteurs de risques clés communs à tous les ponts. Le plan d'audit actuel se concentre sur les politiques, les contrôles clés et la sécurité.

Examen spécial

La SPFL a accueilli favorablement les conclusions de l'examen spécial réalisé par le BVG en 2022.

L'objectif principal de l'audit était de déterminer si les systèmes et les pratiques de la SPFL donnaient l'assurance raisonnable que les actifs de la Société étaient protégés et contrôlés, que la gestion de ses ressources était rentable et efficiente et que ses activités étaient menées efficacement, comme l'exige l'article 138 de la LGFP. La LGFP exige que les sociétés d'État se soumettent à un examen spécial de leurs systèmes et de leurs pratiques au moins une fois tous les dix ans.

Dans son rapport, le BVG indique qu'il n'a trouvé aucune lacune notable pour la SPFL, et que la Société gère bien ses actifs et ses activités. L'audit a notamment porté sur la gouvernance d'entreprise, la planification stratégique, les pratiques de gestion des risques ainsi que la gestion des actifs et de l'exploitation de la Société.

Le rapport accorde d'excellentes notes aux pratiques de gestion d'entreprise, d'actifs et d'exploitation de la SPFL. Ces conclusions sont d'autant plus importantes que le BVG a terminé son examen spécial au plus fort de la réponse de la Société à la pandémie et en pleine adaptation continue à un marché volatil.

Rendement de l'entreprise

Gestion du portefeuille

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour réaliser son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère chargée de surveiller un portefeuille d'actifs fédéraux pour atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion de portefeuille comprennent :

- des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations de l'ensemble du portefeuille de ponts afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;
- des produits gérés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un centre de coûts, y compris une répartition appropriée des services organisationnels;
- des charges d'exploitation et d'entretien de chaque pont qui sont établies en fonction de politiques uniformes;
- L'élaboration d'un plan d'immobilisations intégré à long terme pour s'appuyer dans la définition des priorités en matière d'immobilisations et dans l'élaboration du budget annuel des immobilisations; et
- des services internes partagés.

La constitution de cette approche de la direction offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, à la fois en adoptant des pratiques exemplaires et une approche globale commune à l'égard du portefeuille ainsi qu'en déterminant davantage d'occasions stratégiques.

À l'échelle de l'entreprise

Comme définies dans le discours du Trône de 2021, les priorités du gouvernement du Canada sont axées sur la maîtrise de la pandémie, l'établissement d'une économie résiliente, la protection de l'environnement, le soutien à l'application des lois ainsi que la promotion de la diversité et de l'inclusion, y compris l'accélération de la réconciliation avec les Autochtones. Le ministre des Transports a envoyé une nouvelle lettre de mandat à la Société le 14 juillet 2021.

IMPACT DE LA PANDÉMIE

Des restrictions aux frontières sont entrées en vigueur dès le début de la pandémie en mars 2020. La principale source de produits de la SPFL, le péage, a été décimée. La Société a pu puiser dans ses réserves pour faire face aux conséquences dévastatrices immédiates et assurer la poursuite des activités aux quatre ponts. Ces conséquences ont été draconiennes, entraînant une perte de 97 % des volumes de trafic touristique volume à certains ponts et jusqu'à 60 % des volumes de trafic commercial.

À la fin de l'automne 2020, les deux plus importants points de passages commerciaux de la SPFL (le pont Blue Water et le pont international des Mille-Îles) avaient largement renoué avec les volumes de trafic commercial d'avant la pandémie, mais une grande volatilité persiste semaine après semaine. Cependant, dans l'ensemble, les volumes de trafic commercial sur l'ensemble des ponts de la SPFL n'ont pas atteint ceux des deux exercices financiers précédant l'entrée en vigueur des restrictions à la frontière.

2021-2022 a été la continuité d'une grande partie de ce que nous avions connu en 2020-2021. Il n'existe aucun manuel ni cours sur la gouvernance qui détaille les mesures stratégiques et tactiques nécessaires pour composer avec les contraintes imprévisibles et les obstacles toujours plus nombreux d'une pandémie mondiale. Plus de deux ans plus tard, la SPFL continue de former une entreprise et un groupe de personnes qui s'efforcent de faire ce qu'il faut aujourd'hui pour connaître un avenir radieux. Les efforts collectifs de la SPFL ont permis de maintenir ses ponts ouverts 24 h/24, 7 j/7 pour soutenir les Canadiens et son économie. L'extrême prudence avec laquelle la SPFL gère ses activités de même que le dévouement de son personnel a fourni une base d'adaptabilité et de résilience.

Au cours de la seconde moitié de 2021, les gouvernements canadien et américain ont lentement levé les restrictions de déplacement transfrontalier pour le trafic non essentiel. Cependant, les changements sont intervenus tard dans l'exercice financier, alors que l'essentiel de la période touristique était déjà passé, ce qui fait que l'effet global attendu sur l'exercice financier 2021-2022 est minime. À la mi-décembre 2021, une nouvelle vague de pandémie a ramené de nombreuses restrictions aux frontières.

Lutte contre la COVID-19

En réponse à la pandémie, la SPFL a rapidement mis en œuvre un éventail de mesures visant à protéger le bien-être de son personnel et des voyageurs. Alors que des changements aux quarts de travail étaient mis en place pour assurer un meilleur éloignement physique, la SPFL a fourni de l'équipement de protection individuelle, en plus d'améliorer les méthodes de désinfection et de réapprovisionnement. Du point de vue de l'exploitation, de nombreux écrans de protection en acrylique clairs ont été installés et le mode de paiement du péage est passé de l'argent comptant à des modes de paiement minimisant les échanges entre les employés et les clients. Un plan de poursuite des activités et de reprise après catastrophe a été entériné, et tous les plans de sécurité et d'urgence ont été mis à jour. Par conséquent, aucune éclosion n'a eu lieu dans les établissements de la SPFL. Par la suite, la Société a facilité l'instauration du dépistage rapide des voyageurs à deux de ses ponts, comme l'exigeait le gouvernement du Canada, et a aligné ses politiques sur celles du gouvernement fédéral qui exigeait la vaccination obligatoire de l'ensemble du personnel contre la COVID-19.

La Société a continué à renforcer ses relations stratégiques à l'échelle nationale et régionale avec ses partenaires gouvernementaux, en plus de maintenir une collaboration stratégique continue avec Transports Canada. Avant la mise en place de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL), la SPFL avait déjà communiqué avec les locataires touchés par les restrictions à la frontière afin de leur offrir des mécanismes visant à réduire la pression qui les lient aux contrats de location et pour assurer la pérennité et la poursuite de leurs activités. Bien que ces mesures aient eu une incidence sur les produits de la SPFL, elles ont toutefois eu pour résultat de renforcer les relations commerciales et les bonnes intentions.

Création d'une économie résiliente

La Société vise à assurer la sûreté et la sécurité des corridors commerciaux internationaux et à permettre un transit efficace des personnes et des marchandises. Tout au long de la pandémie, les quatre ponts sont restés ouverts 24 h/24, 7 j/7. De plus, en février 2022, des perturbations à d'autres postes frontaliers ont fait en sorte que le pont Blue Water est devenu, de façon inopinée, un lien vital pour le commerce du Canada en faisant transiter près de 50 % du volume des échanges commerciaux canado-américains par la route. En plus de maintenir les activités tout au long de la pandémie, comme le décrivent les paragraphes suivants, la Société a investi dans des projets d'immobilisations essentiels tout en retardant tous les autres projets d'immobilisations.

SERVICES DE L'EXPLOITATION

La composition du trafic aux ponts internationaux de la SPFL est aussi variée que les types de ponts de la Société. Chaque emplacement possède des caractéristiques propres qui le distinguent des autres ponts de la SPFL ou des autres ponts de la province. Au cours des deux dernières années, ces caractéristiques locales ont été mises en relief et exacerbées par les restrictions de déplacement transfrontalier.

En tant que deuxième point de passage commercial le plus fréquenté de la province, chaque année, le pont Blue Water est fortement tributaire du trafic commercial. Au Canada, ce pont offre une excellente solution de rechange pour les passages frontaliers commerciaux dans la région des Grands Lacs, dans la partie ouest de la province, et une solution de rechange nécessaire en raison de la distance qui le sépare de la région de Windsor. La communication des principales autoroutes des deux côtés de la frontière internationale à cet emplacement favorise non seulement le transit de marchandises et le fret entre les deux pays, mais également le trafic automobile composé principalement de touristes transfrontaliers. Toutes les ressources de ce pont, de même que la collaboration des parties prenantes, ont été mises à contribution durant une semaine en février 2022, alors que des manifestations perturbaient les routes commerciales, si bien que près de 50 % des importations et exportations canadiennes traitées par voie terrestre l'ont été à cet endroit. Cette situation a été gérée avec les meilleurs moyens et résultats possibles, grâce à la relation de collaboration avec tous les corps d'application de la loi.

Dans l'est de la province, le pont international des Mille-Îles profite également des plus forts volumes de trafic commercial parmi les ponts de la région. Cela découle non seulement de la communication des autoroutes des deux côtés de la frontière, mais aussi aux importants investissements récents dans les installations douanières frontalières des gouvernements canadien et américain. Le trafic touristique à cet emplacement se compose principalement de passages des résidents de la région des Mille-Îles et des environs, en plus d'être soutenu par de forts volumes saisonniers de touristes qui visitent la région et empruntent le pont pour se rendre dans l'état de New York ou dans l'est de l'Ontario.

Les deux ponts de Sault Ste. Marie et de Cornwall (le pont international de la voie maritime) fonctionnent dans des contextes très différents de ceux des deux autres ponts. Bien qu'il y ait une petite base de trafic commercial local (moins de 10 % du trafic total habituel) à ces postes frontaliers, tous deux dépendent fortement des déplacements des membres des collectivités transfrontalières. Une autre distinction du pont international de la voie maritime est l'obligation de libre passage pour la collectivité autochtone imposée par la Couronne. Les passages exemptés de péage représentent habituellement jusqu'à 70 % du trafic à ce pont. Ce pourcentage a atteint 90 % durant la pandémie.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

À titre d'intendante de quatre ponts internationaux du Canada, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet ou partiel de ponts et d'esplanades. Les inspections annuelles aux quatre ponts ont produit des résultats favorables. Tous les ponts sont en bon état général; les recommandations formulées concernent l'entretien régulier, des travaux particuliers et des projets d'investissement. Les rapports d'inspection des ponts sont remis à Transports Canada, conformément aux exigences de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* (LPTI). Les projets notables par pont comprennent :

Le pont international de Sault Ste. Marie

L'entretien régulier des ponts et des installations a été effectué. Un certain nombre d'améliorations ont également été apportées aux composantes des systèmes de sécurité du pont international de Sault Ste. Marie et de l'esplanade canadienne, y compris les actifs connexes. Il s'agit notamment de l'ajout d'une portée améliorée de caméras haute définition sous les travées canadiennes, comme le recommandait Transports Canada lors de précédents examens de la sécurité du site, de l'augmentation des capacités de stockage du serveur central d'images des caméras en circuit fermé, de l'augmentation de la capacité de sauvegarde ainsi que du remplacement et de la modernisation de l'équipement de surveillance en place à la fin de son cycle de vie.

Le pont Blue Water

L'activité la plus importante réalisée au pont Blue Water au cours de la saison de construction 2021-2022 consistait à remplacer les anciennes génératrices afin de mettre à niveau l'ensemble du système d'alimentation de secours. Le nouveau système est fonctionnel depuis janvier 2022. Ce système d'alimentation de secours entièrement fonctionnel et durable est primordial pour le fonctionnement global du pont Blue Water et de l'ensemble de l'esplanade. De plus, la modernisation du système de vidéosurveillance de la sécurité et de la circulation tire à sa fin. Cette modernisation augmentera l'efficacité du Centre des opérations de sécurité, y compris la sécurité du pont Blue Water, et permettra aux équipes d'exploitation et de l'entretien de mieux connaître la situation, tout en améliorant leur capacité à réagir aux conditions changeantes et au trafic.

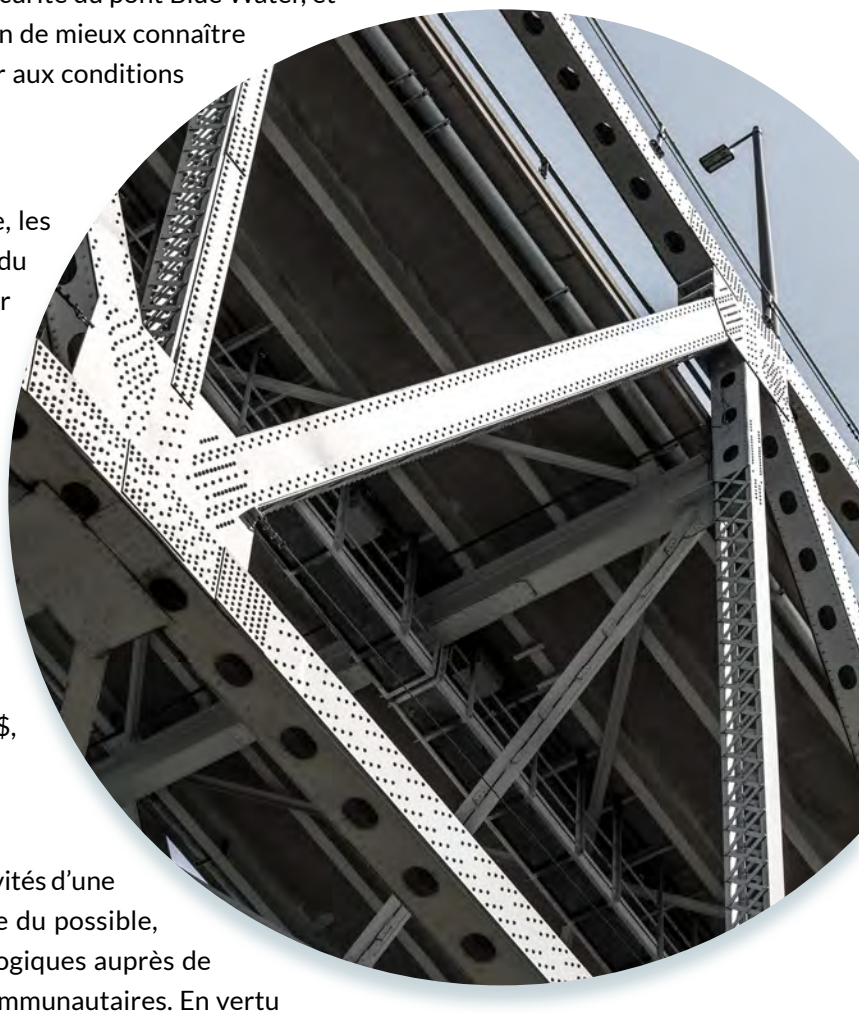

Le pont international des Mille-Îles

Au terme de récents travaux de rénovation majeure, les efforts se portent maintenant sur l'entretien régulier du pont et de ses installations. De plus, afin de prolonger la durée de vie utile du pont, des tests sur les haubans visant à planifier le remplacement proactif des câbles ont été effectués tout en examinant les installations d'entretien pour les besoins futurs.

Le pont international de la voie maritime

L'entretien régulier du pont et des installations demeure l'objet d'une attention constante au pont international de voie maritime. Dans ce contexte, le projet de remplacement d'une plateforme mobile d'entretien sous le pont du chenal sud, évalué à 3,9 M$, était pratiquement terminé en mars 2022.

Protection de l'environnement

La SPFL a maintenu son engagement à mener ses activités d'une manière responsable et durable qui, dans la mesure du possible, encourage l'amélioration continue de mesures écologiques auprès de ses employés, de ses clients et de ses partenaires communautaires. En vertu de l'article 82 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, tous les projets de la SPFL mis en œuvre ont été jugés peu susceptibles d'entraîner des effets environnementaux néfastes.

Avec le soutien du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport, la SPFL a mené une étude d'impact des conditions météorologiques et des changements climatiques ainsi qu'une analyse des répercussions à chacun de ses ponts. L'étude a analysé les conditions actuelles ainsi que les futurs changements météorologiques et climatiques ayant des répercussions sur les ponts de la SPFL, ses routes, ses bâtiments et ses autres actifs et infrastructures, et a fourni une analyse détaillée ainsi qu'une interprétation de ces facteurs et d'autres données pertinentes afin de mettre en lumière les secteurs à risque. Les effets découlant des changements climatiques et climatiques qui auront un impact sur les relations et les interactions de la SPFL avec ses clients ont également été examinés et ont fourni à la Société des données de bases permettant d'atténuer adéquatement les risques.

La Société réoriente ses méthodes pour tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En tant qu'organisme public, la Société a déjà intégré de nombreux thèmes clés des enjeux ESG dans sa stratégie, ses activités et ses rapports tout au long de l'année, même s'ils ne sont pas indiqués comme tels.

Promotion de la diversité (notamment en accélérant la voie de la réconciliation avec les autochtones)

Le gouvernement est déterminé à s'attaquer aux inégalités et aux disparités systémiques qui subsistent au sein de son personnel et de ses institutions. Il collaborera avec divers groupes au Canada, s'enquerra de leurs divers points de vue en vue de les intégrer à sa politique d'emploi. Cela inclut les femmes, les Premières Nations, les Noirs et les personnes de minorités visibles, les nouveaux arrivants, les groupes confessionnels, les personnes en situation de handicap, les Canadiens LGBTQ2, et la langue officielle maternelle du personnel. Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les politiques publiques soient guidées et élaborées dans une optique intersectionnelle, notamment en appliquant des cadres comme l'analyse comparative entre les sexes Plus et les indicateurs de qualité de vie dans les processus décisionnels.

Le nombre d'employés de la SPFL est trop petit pour effectuer une analyse statistique valable du profil d'emploi. Bien qu'elle n'ait pas fixé d'objectifs précis en matière d'emploi, la SPFL dispose d'une main-d'œuvre très diversifiée. Elle est un employeur modèle dans bien des catégories, y compris, mais sans s'y limiter, la diversité linguistique et le genre, et ce, tant au sein du personnel que du Conseil d'administration. Plus concrètement, le bilinguisme est présent au travail et on observe une représentation équitable de femmes occupant des postes d'autorité. D'autres facteurs de diversité comme l'âge, le handicap, l'ethnicité (y compris les collectivités autochtones) et le patrimoine culturel sont également bien représentés.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU PERSONNEL	SPFL (2021)	CPIVM (2021)	FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE (2020)
Conseil d'administration			
Groupes désignés	85 %	38 %	S. O.
Lieu			
Employés en région	84 %	100 %	58 %
Région de la capitale nationale	16 %	0 %	42 %
Statut d'emploi			
Temps plein	84 %	68 %	83 %
Temps partiel	14 %	32 %	11 %
Sexe			
Employées	47 %	50 %	55 %
Cadres	20 %	0 %	50 %
Gestionnaires	35 %	33 %	n. d.
Langue officielle			
L'anglais comme langue maternelle	88 %	87 %	71 %
Le français comme langue maternelle	12 %	13 %	29 %

La SPFL promeut un milieu de travail sain et respectueux intrinsèquement lié à la diversité et à l'inclusion. L'instauration d'une telle culture d'entreprise nécessite l'acceptation et la participation de tous les employés, et ce, à tous les échelons de la Société. La SPFL offre aux employés divers moyens d'atteindre des objectifs connexes. L'exemple de la direction montre de façon manifeste qu'aucun comportement allant à l'encontre de la culture de la SPFL n'est toléré. Cette vision est renforcée par les politiques de l'entreprise sur la conduite au travail, comme la prévention du harcèlement, la prévention de la violence, les énoncés de valeurs et d'éthique, ainsi que le dialogue interne sur des sujets tels que la santé mentale et le bien-être au travail. De plus, la SPFL entreprend une revue complète de son programme de santé et de sécurité de façon à l'harmoniser avec sa culture.

Les installations de la SPFL sont conformes à la loi sur l'accessibilité, aux codes du bâtiment et aux exigences semblables en vigueur dans leur région. La SPFL s'emploie à surveiller l'accessibilité continue à ses installations,

en fonction de l'objectif de chacune d'entre elles, afin d'améliorer l'accessibilité pour le personnel, les parties prenantes externes et le public, s'il y a lieu.

Cette année, les Canadiens ont été horrifiés par la découverte de tombes et de lieux de sépulture non marqués à proximité d'anciens pensionnats. Le gouvernement a reconnu son devoir et le devoir pour chaque Canadien de travailler collectivement à la voie vers la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le gouvernement a indiqué son intention de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de travailler en partenariat avec ces derniers pour faire mieux reconnaître leurs droits.

Grâce à son engagement communautaire auprès des groupes autochtones régionaux, la SPFL favorise le bien-être économique individuel et une diversité sociale inclusive, lesquels sont essentiels pour l'avenir du Canada. Cette collaboration communautaire favorise également la préservation des terres et des cours d'eau adjacents aux installations du pont.

À Point Edward, le pont Blue Water se trouve dans une zone d'importance historique pour la Première Nation Aamjiwnaang. Le protocole d'entente mis en place avec cette collectivité reflète un respect mutuel de l'histoire de cette région et établit un protocole de consultation pour certains projets, ainsi qu'un partenariat lors de découvertes autochtones. Un dialogue continu avec les dirigeants de la Première Nation Aamjiwnaang sur les questions d'actualité permet une relation respectueuse et cohésive.

À Cornwall, il existe des ententes historiques en vigueur, diverses interprétations de droits acquis, ainsi que la revendication territoriale portant sur l'expropriation initiale du terrain de la réserve d'Akwesasne pour la construction du pont et d'autres installations de la voie maritime du Saint-Laurent. L'une des revendications notables est celle de transférer le plus de territoire possible sous le contrôle des Autochtones. La SPFL appuie activement les efforts de la Couronne pour conclure une entente définitive avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA) au sujet de la revendication territoriale.

La SPFL poursuit ses discussions avec le CMA concernant tous ses grands projets et diverses questions opérationnelles afin d'aborder les enjeux définis. La Société a établi un protocole d'entente avec le CMA, qui prévoit l'inclusion d'un nombre minimal de travaux effectués par des entrepreneurs et des travailleurs mohawks. La SPFL, et sa filiale à Cornwall, la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM), génèrent depuis longtemps des retombées dans la collectivité, car elles constituent une source fiable d'emplois au sein de la population autochtone.

À Cornwall, le libre passage pour les membres de la communauté mohawk, comme l'impose la Couronne, a représenté quelque 90 % de l'ensemble du trafic, soit environ 6,5 M$ pour cet exercice (70 % avant la pandémie). Ces facteurs, combinés aux facteurs économiques dans la région, font que l'emplacement de Cornwall n'est pas autosuffisant sur le plan financier et qu'un soutien du gouvernement est requis pour assurer l'exploitation du pont.

Gestion des risques

Évaluation des risques et conséquences

Le processus de gestion des risques de la SPFL comprend quatre éléments principaux :

- le profil de risque de l'entreprise;
- le registre des risques de l'entreprise;
- le cadre de l'Énoncé de la propension à prendre des risques;
- un plan d'audit triennal basé sur les risques.

La SPFL considère que la gestion des risques est une responsabilité partagée. Par conséquent, les membres du Conseil d'administration et de ses comités, la première dirigeante ainsi que tous les employés sont imputables de la gestion des risques dans leur champ de compétences. Les politiques de gestion des risques assurent une approche de gestion des risques uniforme et exhaustive à l'échelle de la Société, qui s'intègre dans la planification, la prise de décision et les processus opérationnels.

Le Conseil d'administration et le premier dirigeant doivent rendre compte de la gestion globale de la Société. Le Conseil d'administration détermine l'orientation stratégique et :

- indique la marche à suivre en matière de gestion des risques, y compris de tolérance au risque;
- assure le leadership de la Société en ce qui concerne la gestion des risques et la responsabilité quant aux risques stratégiques qui découlent du profil des risques de la Société;
- veille à ce que les principaux risques soient définis et que les ressources et les systèmes appropriés de gestion des risques soient mis en place;
- veille à ce que les systèmes d'information et les pratiques en matière de gestion répondent aux besoins de la Société et qu'ils permettent au Conseil d'administration d'avoir confiance en l'intégrité de l'information produite;
- communique les risques élevés résiduels au ministre des Transports.

Le Conseil d'administration se sert du modèle suivant de profil de risque et de tolérance, adapté de la méthodologie d'évaluation de la gouvernance, du risque et de la conformité généralement comptabilisée de Paisley Consulting.

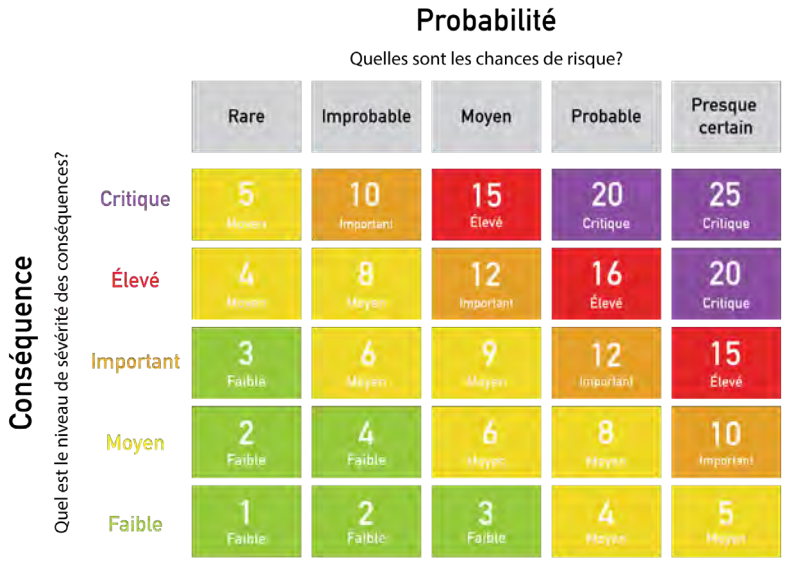

▼: Critique ▲: Élevé ■: Moyen ●: Faible ↔: Stable ↑: Croissant ↓: Décroissant

	Description du risque		Stratégies d'atténuation
Viabilité financière	Le risque d'instabilité financière en raison d'une réduction importante des produits, de charges imprévues ou d'une mauvaise gestion.	▲↑	Le suivi actif des charges inscrites au budget, la hiérarchisation et l'analyse des charges; La gestion de la viabilité financière de l'entreprise dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la viabilité continue de la CPIVM; La gestion continue de la dette; La prise en compte globale des autres sources de produits possibles; Une collaboration continue avec Transports Canada à trouver des solutions pour composer avec l'exemption de péage à long terme imposée par la Couronne et nuisant à la viabilité de la CPIVM.
Sécurité des actifs et du public	Le risque que la sécurité du pont soit compromise en raison d'actes intentionnels comme le terrorisme, les manifestations, le vandalisme ou des activités criminelles. Un tel risque pourrait entraîner la fermeture de ponts et des répercussions financières importantes ainsi que miner la confiance du public.	▲↔	La surveillance étroite des groupes de pression, de leurs messages et de la couverture médiatique les concernant; Le suivi continu des questions relatives aux Premières Nations et aux défauts d'arrêt à la douane à la CPIVM; La mise en place de plans de sécurité aux ponts internationaux de la SPFL. Le maintien d'excellents protocoles de communication entre la SPFL, les exploitants de pont, les partenaires et les services de police; Le protocole d'entente avec Transports Canada, conformément aux mesures de sécurité de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* (LPTI).
Cybersécurité	Le risque de compromission de la sécurité informatique, en raison d'une erreur humaine, de conséquences non intentionnelles, d'une défaillance de l'équipement, de catastrophes naturelles ou de cyberattaques.	■↔	La révision complète du programme de cybersécurité à mettre en œuvre et la mise en application des dernières recommandations; L'accueil de nouveaux employés et la formation du personnel sur la sécurité avec un accent mis sur la prévention; La documentation du système et des plans des TI qui fournissent un niveau adéquat d'assurance de la qualité; La conception et la mise en place de l'infrastructure selon les pratiques exemplaires.
Technology	Le risque que les systèmes technologiques soient inadéquats, archaïques, mal conçus ou de mauvaise qualité en raison d'un manque de planification, d'investissements insuffisants, d'un manque de compétences informatiques ou de mauvaises décisions d'affaires.	■↓	La mise à niveau en continu du matériel informatique et des logiciels dans le cadre d'un programme de gestion du cycle de vie; La mise en place d'un nouveau système de perception du péage est en cours afin de répondre aux exigences; Le suivi et la réalisation d'essais appropriés ainsi que le maintien de la gestion des versions; L'introduction d'un programme clair de gestion du changement; L'audit et la gestion des accès conformément aux politiques de contrôle interne.
Risques organisationnels	Le risque que des menaces organisationnelles se produisent, en raison d'une transition au sein de l'équipe de direction, de difficultés de gestion sous-jacentes ou de rendement du personnel.	■↔	La gestion de la viabilité financière de l'entreprise dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la pérennité de la CPIVM avec le partenaire américain, la Great Lakes Seaway Development Corporation (GLS); Le maintien des principales politiques en place, notamment en matière de délégation financière, de banque, de placement, d'acquisition, de code de valeurs et d'éthique, de gestion des risques, etc.; Le suivi des processus habituels d'embauche, de concert avec les processus de planification de la relève, permettra de combler les lacunes.

	Risk Description		Mitigations Strategies
Fraude	Le risque de fraude ou de corruption commise de façon délibérée, par un ou plusieurs employés, pouvant entraîner la perte de fonds ou de biens publics.	■↓	Le pont Blue Water et le pont international de la voie maritime disposant de caméras de sécurité dans les postes de péage; Des contrôles internes rigoureux mis en place pour équilibrer les transactions en argent et en minimiser le nombre; De nouveaux mécanismes proposés en matière de conflits d'intérêts comprenant des déclarations supplémentaires au Conseil d'administration.
Sécurité du public	Le risque que la sécurité du public soit compromise en raison d'accidents, d'incidents, de catastrophes naturelles ou de blessures.	■↔	Des protocoles et des politiques de lutte contre la COVID-19 en place dans chaque établissement de la SPFL; Des plans établis de mesures d'urgence (c.-à-d. les pompiers, les policiers, les médecins et les autres premiers répondants); Une formation sur la sécurité à l'intention du personnel, un coordonnateur de la santé et de la sécurité et un comité composé de membres du personnel; L'actualisation continue des plans d'intervention d'urgence; La formation continue des employés; des séances de sensibilisation.
Gestion de la main-d'œuvre	Le risque que des problèmes de gestion du personnel surviennent en raison d'une interruption de travail, de ressources humaines insuffisantes, d'un manque d'employés compétents, d'un milieu de travail toxique ou de l'absence d'une structure de rémunération appropriée.	●	La SPFL dispose de plans d'urgence pour assurer une exploitation sûre et sécuritaire du pont en cas d'interruption de conflit de travail.
Partenariats et parties prenantes	Le risque que les partenaires et les parties prenantes adoptent des mesures, en raison de facteurs contextuels ou de décisions d'affaires.	●	Une stratégie active d'engagement avec les principales parties prenantes et les partenaires frontaliers.
Réputation	Le risque que le public ait une perception négative de la Société en raison de son incapacité à entretenir des relations constructives et productives avec les collectivités avoisinantes, les parties prenantes ou le public.	●	La réalisation d'activités dans le cadre du programme communautaire ConneXion visant à renforcer l'engagement à l'égard de la collectivité; Une stratégie active d'engagement à l'égard des médias, y compris des visites régulières des installations des ponts; L'engagement actif des parties prenantes avec les partenaires frontaliers.
Infrastructures	Le risque que la sécurité du pont soit compromise (intégrité des actifs), en raison d'accidents, d'incidents, de catastrophes naturelles ou d'un manque d'entretien.	●	Des programmes détaillés d'entretien et de réparation sont établis pour chaque emplacement en fonction des rapports d'inspection périodiques afin de s'assurer que la planification, l'affectation des ressources et la prestation de services soient adéquates; Le respect complet des exigences en matière d'inspection des ponts.
Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance	Le risque que la SPFL ne gère pas les questions liées au développement durable et social, y compris les risques liés aux changements climatiques.	●↑	Le Conseil d'administration et l'équipe de direction rédigeant les premières étapes du cadre global d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Services administratifs

Les services généraux comprennent toutes les fonctions de gestion des affaires internes de la Société. Ces services comprennent le soutien informatique, la gestion de l'information, les finances, la sécurité, les ressources humaines, les services juridiques, les communications, l'audit et la gestion des risques de l'entreprise. Chacune de ces fonctions est essentielle à la réussite continue de nos activités.

En améliorant son efficacité interne, la Société continue de se concentrer sur son mandat principal qui consiste à servir tous les Canadiens. Il s'agit notamment d'investissements continus en technologie notamment sur toute l'infrastructure des serveurs et des réseaux ainsi que sur de nouveaux outils numériques, les plus importants consistant à offrir un accès continu et sécurisé aux ressources de l'entreprise aux télétravailleurs, qui continuent de représenter 30 % de l'effectif, ainsi que la mise à niveau des systèmes de gestion financière. Le système amélioré et intégré de gestion des ressources humaines, de la paie et du temps mis en place avant la pandémie continue d'être un atout important compte tenu des changements au sein de la main-d'œuvre et du recrutement depuis le début de la pandémie. Ce système permet de pourvoir des postes permanents et à temps partiel, et de planifier le personnel sans avoir recours à des interactions physiques étroites.

Peu après une étude sur la santé et la sécurité menée en 2019, un projet a été entrepris pour créer un programme de normes et de politiques à l'échelle de l'entreprise. Il s'agit d'un projet de trois ans qui a bien progressé tout au long de l'exercice 2021-2022. Le projet intégral doit être mené à terme d'ici le printemps 2022. Ce projet est jugé essentiel à la poursuite du succès de l'entreprise et vient compléter l'accent que met la Société sur la promotion de la santé mentale et du bien-être ainsi que sur un milieu de travail sûr et sécuritaire pour ses employés.

Afin de soutenir la conformité et la croissance de la main-d'œuvre, des efforts ont été consacrés à développer un portail de formations et d'autoformation pour les employés.

Également au début de 2022, la Société a réalisé un sondage sur l'engagement et la satisfaction des employés dont les résultats, principalement favorables, étaient comparables au cycle d'évaluation précédent.

Résultats du sondage sur l'engagement des employés de la SPFL

Sommaire important des perceptions de 2019-2022

Participation			Valorisation			Gestionnaire immédiat		
2019/2020	2020/2021	2021/2022	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2019/2020	2020/2021	2021/2022
88%	66%	97%	82%	81%	90%	72%	N/A	83%

Diversité			Engagement			Fierté		
2019/2020	2020/2021	2021/2022	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2019/2020	2020/2021	2021/2022
86%	80%	86%	86%	90%	91%	92%	90%	90%

Évaluation du rendement

OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DU RENDEMENT	SITUATION
LE PERSONNEL	Le recrutement de talents et le maintien en poste d'employés d'expérience	La diversification des compétences	Un plan d'action pour documenter les lacunes en matière de compétences et les progrès de son exécution	**Objectif respecté** Une dotation complète en personnel et un maintien en poste d'emplois clés
	Le perfectionnement des compétences des employés	Un milieu de travail sain et respectueux	La mise en œuvre et l'état d'avancement du plan	**Objectif respecté** La conformité au programme de formation
	L'engagement du personnel	Le bon vouloir des employés	Une amélioration des résultats du sondage de satisfaction des employés	**Objectif respecté** Résultats favorables du sondage et commentaires comparables à ceux de l'année précédente
	Les effectifs	Le bon vouloir des employés	Le renouvellement de la convention collective	**Objectif réalisé** Convention collective en vigueur jusqu'en novembre 2023
	L'engagement communautaire	La bonne réputation de l'entreprise	Des activités et des partenariats avec les groupes communautaires	**Objectif respecté** Participation du personnel aux dons et poursuite des activités caritatives
ACTIFS	La création d'un programme de gestion des actifs	La mise en place d'un système de gestion des actifs	La planification principale des actifs et des budgets définis par le programme de gestion des actifs	**Objectif en cours** Des progrès notables et des évaluations ciblées sont en cours.
	La définition des enjeux climatiques pouvant nuire à la croissance à long terme	La vulnérabilité aux changements climatiques	L'élaboration d'un plan d'action contre les changements climatiques et l'état d'avancement de mesures	**Objectif réalisé** Un rapport d'évaluation des impacts des changements climatiques
	Le plan directeur du pont Blue Water	L'élaboration d'un plan d'action pour l'emplacement	La mise en œuvre et l'état d'avancement du plan	**Objectif réalisé** Plan finalisé avec l'accord des parties prenantes

OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIVITÉS	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DU RENDEMENT	SITUATION
LA VIABILITÉ FINANCIÈRE	La viabilité financière de l'entreprise	– La survie de l'entreprise durant la pandémie après l'épuisement des réserves de trésorerie – La mise en place d'un mécanisme officiel durable de compensation obligatoire lié à l'exemption de péage accordé à la collectivité autochtone locale afin de maintenir la solvabilité de la filiale, la CPIVM	Des progrès dans l'élaboration d'un cadre de financement	**Objectif en cours** Poursuite des activités financées pour la CPIVM et financement du capital assuré de 2022-2023 à 2024-2025.
	Les stratégies de tarification du péage	Le maintien de la stabilité et de la structure budgétaires	Des produits suffisants, les tendances de trafic et les parts de marché	**Objectif non atteint** Les impacts de la pandémie ont considérablement réduit les produits du péage, et ce, malgré le succès de la stratégie de tarification du péage
	L'amélioration de la gestion de la perception du péage	La modernisation des systèmes de gestion des droits de péage et des paiements	– La mise en place de systèmes ou d'une révision des classes de véhicules – Des partenariats possibles avec des entités de péage	**Objectif respecté** La mise en place du nouveau système de péage est en cours et il devrait être fonctionnel à la fin de l'année civile 2022
	Le maintien du service à la clientèle ou l'ajout d'équipement	L'accessibilité des services à la demande aux ponts de la SPFL	Une augmentation des produits tirés de la location et d'autres produits diversifiés non liés au péage	**Objectif non atteint** Les principaux locataires sont très touchés par la perte de trafic résultant de la pandémie, ce qui nécessite un soutien en matière de loyer.
TECHNOLOGIE	Les analyses prédictives du trafic en temps réel	L'amélioration de la planification des horaires du personnel et des activités	La mise en place d'une solution d'agrégation et une solution d'analyse des données	**Objectif en cours** La dépendance à l'égard des données du système de perception du péage — évaluation de la fiabilité en cours.
	Un plan directeur pour les technologies	Un plan d'action pour l'orientation des actifs technologiques	La mise en œuvre et l'état d'avancement du plan	**Objectif réalisé** Le plan directeur quinquennal pour les technologies a été approuvé
	L'exploration de données axées sur le client	Une prise de décision qui s'appuie sur des données et des campagnes promotionnelles	La définition des principales activités d'exploitation et de marketing en fonction de l'analyse des données	**Objectif en cours** La dépendance à l'égard de la fiabilité des données du système de perception des péages
	L'intégrité des données	Des données sécurisées	L'absence de brèche de sécurité	**Objectif respecté** La sécurisation et la protection des données

Commentaires et analyse de la direction

Le présent rapport de gestion décrit les résultats financiers et l'évolution de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022. Il doit être lu en parallèle avec ses états financiers annuels audités consolidés y compris les notes afférentes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022. Les états financiers et les notes sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont exprimés en milliers de dollars canadiens. À moins d'avis contraire tous les renseignements sont réputés être à jour au 24 juin 2022.

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des renseignements de nature prospective. Les présentes prévisions se fondent sur des résultats anticipés attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société soient substantiellement différents des résultats ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

Importance relative

La direction utilise le principe de l'importance relative pour évaluer l'information contenue dans le présent rapport et comme guide d'information. La direction considère l'importance relative de toute information susceptible d'influencer les décisions financières des parties prenantes de la SPFL soit par son omission ou par son inexactitude en fonction des circonstances.

Faits saillants de 2021-2022

PRODUITS **2021-2022 : 31 627 $** **2020-2021 : 27 240 $** **TOTAL DE L'AUGMENTATION** **4 387 $ (16 %)** **COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS PRÉCÉDANT LA PANDÉMIE** **2021-2022 : 31 627 $** **2019-2020 : 43 106 $** **TOTAL DE LA DIMINUTION** **11 479 $ (27 %)**	De mars 2020 à août 2021 la frontière canado-américaine a été fermée aux déplacements non essentiels. À compter d'août 2021 les Américains entièrement vaccinés ont été autorisés à entrer au Canada sous certaines conditions tandis que les Canadiens entièrement vaccinés ont été autorisés à entrer aux États-Unis à compter de novembre 2021. Jusqu'à la fin de l'exercice financier les conditions de passage n'ont cessé de changer ce qui a entraîné une grande incertitude chez les voyageurs. Les ponts de la Société ont connu une corrélation directe entre les modifications des restrictions à la frontière et les volumes de trafic touristique et par conséquent des produits. Les restrictions de déplacement non essentiel à la frontière n'ont pas d'incidence directe sur les déplacements transfrontaliers des véhicules commerciaux. Toutefois l'évolution des restrictions à la frontière et des fermetures imposées à diverses usines et aux magasins de vente au détail a une incidence sur la demande et sur le transit de biens. De plus en février 2022 le trafic commercial a été redirigé vers le pont Blue Water en raison des perturbations liées aux manifestations qui ont eu lieu durant environ une semaine sur le pont Ambassador voisin. Le volume du trafic touristique de cette année est encore inférieur de 75 % à celui d'avant la pandémie alors qu'il était inférieur de 85 % en 2020-2021. Le volume du trafic commercial se situe dans la fourchette habituelle.
FINANCEMENT PUBLIC **2021-2022 : 9 150 $** **2020-2021 : 6 035 $** **COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS PRÉCÉDANT LA PANDÉMIE** **2021-2022 : 9 150 $** **2019-2020 : NÉANT** **AUGMENTATION TOTALE** **9 150 $ (100 %)**	En réponse aux restrictions à la frontière imposées pour limiter la propagation de la COVID-19 la Société était admissible à un financement public d'urgence pouvant atteindre 18 497 $ (2021 : 9 772 $) pour couvrir le manque à gagner essentiel et pour les acquisitions d'actifs nécessaires. Ces fonds n'ont été retirés qu'en fonction des besoins et du rapprochement avec le plan d'entreprise 2020-2025 modifié de la SPFL entre autres conditions. Avec la levée des restrictions à la frontière et d'autres incidents comme la fermeture du pont Ambassador les produits tirés du péage ont été plus élevés que prévu. Par conséquent la Société a reçu un montant limité de 8 750 $ en cours d'exercice pour l'exploitation et 400 $ pour l'acquisition d'actifs.

CHARGES **2021-2022 : 48 155 $** **2020-2021 : 49 430 $** **(REDRESSÉ)** **TOTAL DE LA DIMINUTION** **1 275 $ (2,6 %)** **COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS PRÉCÉDANT LA PANDÉMIE** **2021-2022 : 48 155 $** **2019-2020 : 48 625 $** **TOTAL DE LA DIMINUTION** **470 $ (1,0 %)**	Comme indiqué ci-dessus un financement public d'urgence a été octroyé au cours des deux derniers exercices. Au début de la pandémie la Société a examiné toutes ses charges afin de n'engager que les charges essentielles aux activités courantes et de reporter les autres aux exercices ultérieurs. Par conséquent les charges de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent sont cohérentes puisqu'elles représentent les charges minimales nécessaires pour exploiter le portefeuille de quatre ponts internationaux et répondre aux exigences législatives en matière d'installations pour l'ASFC et l'ACIA. La principale diminution des charges est attribuable à la diminution des frais d'intérêt en raison de la réduction annuelle du montant du principal des obligations à payer.

Analyse des Résultats Financiers

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

La section suivante fournit des renseignements sur les écarts importants dans l'état consolidé du résultat global (perte) pour 2021-2022 par rapport à 2020-2021 :

États financiers consolidés Résultat global (en milliers de dollars)	31 mars 2022	31 mars 2021 (Redressé)	Écart favorable (défavorable)	
	$	$	$	%
Péage et services et produits tirés du pont international des Mille-Îles :	**29 530**	24 213	5 317	22,0%
Contrats de location et permis	**1 871**	1 378	493	35,8%
Autres (intérêts gains de placements autres)	**226**	1 649	(1 423)	-86,3%
Total des produits	**31 627**	**27 240**	**4 387**	16,1%
Service de l'exploitation	**9 392**	8 926	(466)	-5,2%
Charges du pont international des Mille-Îles	**5 336**	5 455	119	2,2%
Préposés à l'entretien	**14 127**	15 102	975	6,5%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	**7 935**	7 827	(108)	-1,4%
Administration	**7 533**	7 523	(10)	-0,1%
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	**834**	1 169	335	28,7%
Total des charges	**45 157**	**46 002**	**845**	1,8%
Bénéfice d'exploitation avant le financement public et les intérêts	**(13 530)**	**(18 762)**	**5 232**	-27,9%
Financement public	**14 597**	7 400	7 197	97,3%
Charges d'intérêt	**(2 998)**	(3 428)	430	-12,5%
Perte nette	**(1 931)**	**(14 790)**	**12 859**	-86%
Autres éléments du résultat global				
Gains actuariels (pertes)	**924**	(702)	1 626	-231,6%
Réévaluations de placements	**20**	(559)	579	-103,6%
Total du résultat global (perte)	**(987)**	**(16 051)**	**15 064**	-93,9%

Produits

Péage et produits tirés du pont international des Mille-Îles — Les produits tirés du péage dépendent du volume du trafic du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et des modifications aux droits de péage.

VOLUMES DE TRAFIC

Au cours de l'exercice les volumes totaux de trafic commercial et de trafic touristique ont diminué de 11 % et de 58 % respectivement comparativement à l'exercice précédent. Bien qu'ils soient en augmentation les volumes de trafic touristique restent inférieurs de 75 % aux conditions précédant la pandémie et dépendent fortement des restrictions à la frontière. Les volumes de trafic commercial sur les ponts individuels ont varié entre une baisse de 4 % et une hausse de 14 %. Les volumes de trafic touristique sur les ponts individuels ont varié entre des hausses de 34 % et de 217 %.

Aux ponts internationaux de Sault Ste. Marie et de la voie maritime la base du trafic commercial ne représente habituellement que 5 % des volumes de trafic. Ces ponts ont donc été fortement touchés par les restrictions à la frontière. Par rapport à l'exercice précédent les volumes de trafic commercial ont diminué de 4 % au pont international de Sault Ste. Marie et ont augmenté de 4 % au pont international de la voie maritime. Les volumes de passages payants à ces endroits ont augmenté de 103 % et de 37 % respectivement par rapport à l'exercice précédent mais restent inférieurs de 89 % et de 77 % respectivement par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. Il s'agit d'une légère amélioration par rapport à l'exercice précédent où les volumes de trafic touristique étaient inférieurs de 95 % et de 83 % respectivement. La situation au pont international de la voie maritime est aggravée par l'obligation de maintenir ses activités habituelles pour plus de 90 % des voyageurs exemptés de péage par la Couronne (70 % avant la pandémie) lesquels dépendent du pont pour avoir accès aux fournisseurs de services alimentaires et médicaux nécessaires.

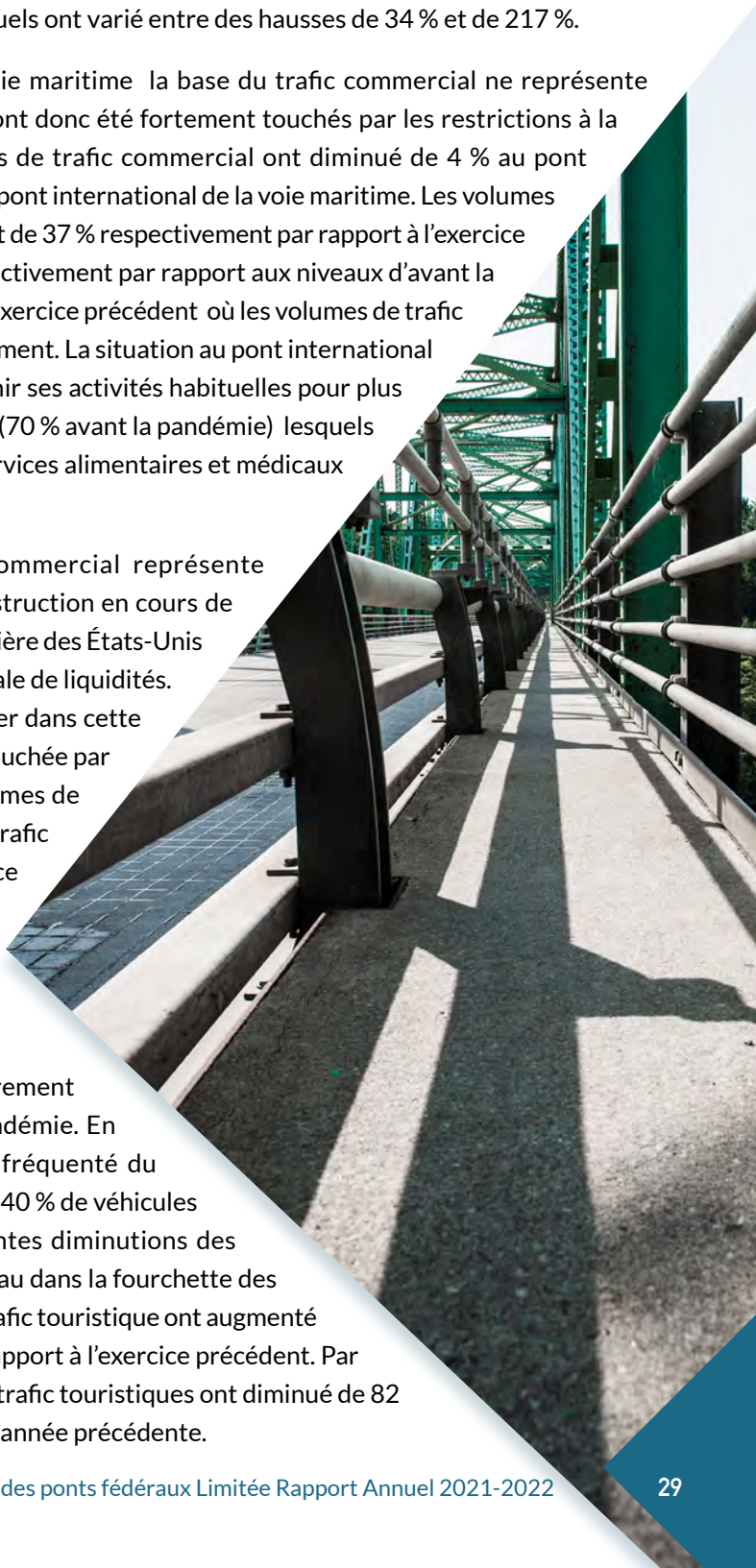

Pour le pont international des Mille-Îles le trafic commercial représente habituellement environ 20 % des usagers du pont. La construction en cours de nouvelles installations douanières et de protection à la frontière des États-Unis sur l'île de Wellesley a contribué au moyen d'une source vitale de liquidités. Malgré ces avantages l'industrie du tourisme transfrontalier dans cette région normalement vigoureuse a été considérablement touchée par les restrictions courantes imposées à la frontière. Les volumes de trafic touristique sont en baisse de 34 % et les volumes de trafic commercial sont en hausse de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Par rapport à la période précédant la pandémie les volumes de trafic touristique restent inférieurs de 53 % ce qui est légèrement plus favorable que la baisse de 65 % observée l'année précédente.

Au sein du portefeuille le pont Blue Water est particulièrement bien placé pour faire face aux conséquences de cette pandémie. En tant que deuxième poste frontalier commercial le plus fréquenté du Canada il profite d'une base d'usagers composée de 35 % à 40 % de véhicules commerciaux. Au début la pandémie a causé d'importantes diminutions des volumes de trafic commercial mais la base se situe à nouveau dans la fourchette des valeurs saisonnières et annuelles prévues. Les volumes de trafic touristique ont augmenté de 217 % et les volumes de trafic commercial de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Par rapport à la période précédant la pandémie les volumes de trafic touristiques ont diminué de 82 % ce qui est plus favorable que la baisse de 94 % observée l'année précédente.

TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN PAR RAPPORT AU TAUX DE CHANGE AMÉRICAIN

Tout au long de l'exercice le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 0,09 $ CA durant l'exercice (0,17 $ CA en 2021). Durant l'exercice le taux de change a fluctué par rapport au dollar américain entre 1,20 $ CA et 1,29 $ CA atteignant un sommet de 1,29 $ CA et un taux moyen de 1,25 $ CA (en 2021 : entre 1,25 $ CA et 1,42 $ CA atteignant un sommet de 1,42 $ CA et un taux moyen de 1,32 $ CA). La Société examine la parité des taux de change à ses ponts pour s'assurer que les taux sont équitables dans les deux devises et elle peut rajuster les taux au cours de l'exercice afin de minimiser toute perte de devises sur les produits du péage.

MODIFICATION DES DROITS DE PÉAGE

Les droits de péage ont été rajustés aux ponts de Sault Ste. Marie et de Cornwall le 1er avril 2019. Les droits de péage ont été révisés aux ponts de Point Edward et de Lansdowne le 1er avril 2021.

Contrats de location et permis — En plus des répercussions sur les produits du péage les restrictions de déplacement transfrontalier ont considérablement nui aux produits locatifs et de partage des produits locatifs de la Société la majorité de ces produits étant en fonction des ventes.

Autres produits et réévaluation des actifs — De la différence totale de 1 423 $ les intérêts et les gains provenant de la vente d'actifs sont inférieurs de 1 200 $ cette année par rapport à l'exercice précédent. Ceci est le résultat de l'utilisation de la quasi-totalité des investissements pour financer les activités pendant l'exercice en cours.

Gains actuariels (pertes) — Le gain actuariel ou la perte dépend principalement des fluctuations du taux d'actualisation du marché. Un taux élevé entraîne une diminution de l'obligation au titre des avantages sociaux tandis qu'un taux faible entraîne une augmentation de l'obligation. À la fin mars 2022 la Banque du Canada a augmenté les taux ce qui a entraîné un gain actuariel. Au 31 mars 2021 par rapport au 31 mars 2020 le taux était inférieur ce qui a entraîné une perte actuarielle.

Charges

L'état consolidé du résultat global présente les charges d'exploitation par fonction ce qui représente la façon dont la direction effectue un suivi de ses charges à l'interne par rapport aux budgets.

Exploitation — Les charges d'exploitation sont liées à la perception des produits du péage à la sécurité et à la gestion du trafic. La différence est liée principalement à un changement de l'amortissement.

Charges du pont international des Mille-Îles — Les charges du PIMI représentent la part des charges de la Société selon l'accord international relatif au pont des Mille-Îles. Les coûts sont conformes à ceux de l'exercice précédent.

Entretien — Les charges ont trait à l'entretien à la maintenance et à la réparation des actifs de la Société. Les charges ont diminué de 665 $ car des études précises sur les impacts environnementaux et sur la gestion des eaux pluviales réalisées l'année précédente ont été financées par l'État.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) — La Société est tenue légalement de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers et elle ne tire aucun produit de ces installations et services. Les coûts sont conformes à ceux de l'exercice précédent.

Administration — Les charges administratives sont liées à la gestion et à la supervision des activités de chacun des ponts et de la Société. Les coûts sont conformes à ceux de l'exercice précédent.

Financement supplémentaire des charges d'exploitation de la CPIVM : Le financement public a été accordé pour soutenir l'ensemble des activités de la CPIVM au cours des deux derniers exercices financiers. Historiquement la SPFL comptabilise 50 % des produits et des charges de la CPIVM conformément aux accords internationaux. Toutefois l'autre moitié du déficit est financée par le gouvernement du Canada et est par conséquent comprise dans les charges.

Charges d'intérêts — Au fur et à mesure que la Société effectue des paiements réguliers sur ses emprunts bancaires et ses obligations à payer les charges d'intérêts diminuent. Des économies supplémentaires sur les charges d'intérêts sont également réalisées au fur et à mesure que les emprunts bancaires sont remboursés à échéance.

Financement public

En vertu de la *Loi de crédits no 1 de 2021-2022* et de la *Loi de crédits no 2 de 2021-2022* la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 11 407 $ afin de soutenir l'exploitation sécuritaire continue du pont international de Sault Ste. Marie du pont Blue Water du pont international des Mille-Îles et du pont international de la voie maritime ainsi que 7 090 $ pour des projets d'immobilisations. Ce financement public était nécessaire compte tenu de la réduction des produits de la Société en raison de la baisse notable du trafic (et des droits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions à la frontière liées à la COVID-19. Au cours de l'exercice la SPFL n'a pu réclamer que 9 150 $ de crédits en raison de certaines restrictions sur le financement.

Comparaison avec le plan d'entreprise

Le tableau suivant présente un aperçu des produits et des charges réelles par rapport à la modification apportée au plan d'entreprise annuel de 2021-2022 à 2025-2026.

États financiers consolidés Résultat (en milliers de dollars)	Budget 2022	Mars 31 2022	Écart favorable (défavorable)	
	$	**$**	$	%
PRODUITS ET FINANCEMENT PUBLIC				
Péages et produits tirés du pont international des Mille-Îles	27 242	**29 530**	2 288	8,4%
Autres produits	1 714	**2 097**	383	22,3%
Financement public	14 285	**14 597**	312	2,2%
Total des produits et du financement public	43 241	**46 224**	2 983	6,9%
CHARGES D'EXPLOITATION ET INTÉRÊTS DÉBITEURS				
Service de l'exploitation	5 915	**5 326**	589	10,0%
Charges du pont international des Mille-Îles	4 976	**3 604**	1 372	27,6%
Préposés à l'entretien	6 654	**5 710**	944	14,2%
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	4 115	**3 742**	373	9,1%
Administration	7 022	**6 623**	399	5,7%
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	917	**834**	83	9,1%
Amortissement	18 124	**19 318**	(1 194)	-6,6%
Intérêts	3 133	**2 998**	135	4,3%
Total des charges d'exploitation et d'intérêts débiteurs	50 856	**48 155**	2 701	5,3%
Résultat net (perte nette)	(7 615)	**(1 931)**	5 684	-74,6%

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Voici un résumé de l'état consolidé de la situation financière comparant l'exercice en cours à l'exercice précédent et à la modification apportée au plan d'entreprise annuel de 2021-2022 à 2025-2026 :

États financiers consolidés Situation financière (en milliers de dollars)	Budget	31 mars 2022	31 mars 2021 (Redressé)	Écart (réel par rapport à l'exercice précédent)	
		$	$	$	%
Actifs					
Actifs financiers	9 545	**16 630**	6 763	9 867	145,9%
Immobilisations corporelles	368 578	**365 356**	376 422	(11 066)	-2,9%
Autres actifs	1 397	**1 451**	3 027	(1 576)	-52,1%
Total des actifs	379 520	**383 437**	**386 212**	**(2 775)**	-0,7%
Actifs courants	*10 765*	***17 899***	*9 597*	*8 302*	86,5%
Actifs non courants	*368 755*	***365 538***	*376 615*	*(11 077)*	-2,9%
Passif					
Financement public reporté	100 026	**97 423**	102 870	(5 447)	-5,3%
Produits reportés	3 680	**3 556**	3 676	(120)	-3,3%
Charges sociales à long terme	8 380	**8 087**	8 380	(293)	-3,5%
Dette à long terme	51 342	**51 494**	50 170	1 323	2,6%
Autres passifs	4 186	**6 281**	3 533	2 749	77,8%
Total du passif	167 614	**166 841**	**168 629**	**(1 788)**	-1,1%
Passifs courants	*17 347*	***19 157***	*20 485*	*(1 327)*	-6,5%
Passifs non courants	*150 267*	***147 684***	*148 144*	*(461)*	-0,3%
Total des capitaux propres	211 906	**216 596**	**217 583**	**(987)**	-0,5%

Flux de trésorerie et liquidités

Au cours de l'exercice précédent, et au début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, la Société disposait d'un important solde de trésorerie et de placements de 27 229 $, ce qui lui a permis de poursuivre ses activités pendant la majeure partie de l'année à trois de ses quatre ponts sans avoir besoin du financement public accordé au quatrième trimestre. Le pont international de la voie maritime a obtenu un fonds public d'urgence pour l'exercice financier. De plus, pour se soutenir davantage, la Société a obtenu un prêt de 10 000 $ destiné principalement aux paiements d'obligations en 2022-2023.

En 2021-2022, la Société a été approuvée pour un financement public de 18 497 $ afin d'aider à combler le déficit des produits tirés du péage et l'épuisement de la réserve de trésorerie touchant chaque pont. La Société a eu besoin d'un montant de 9 150 $ de ce financement pour poursuivre ses activités.

Avec l'assouplissement des restrictions à la frontière le 1er avril 2022, les produits tirés du péage devraient commencer à remonter aux niveaux précédant la pandémie, le retour à la normale étant prévu dans 24 mois. La Société prévoit de surmonter cette période financière difficile grâce à un suivi continu des charges budgétaires, une planification rigoureuse et une liaison permanente avec les représentants du gouvernement au fil de l'évolution du contexte économique.

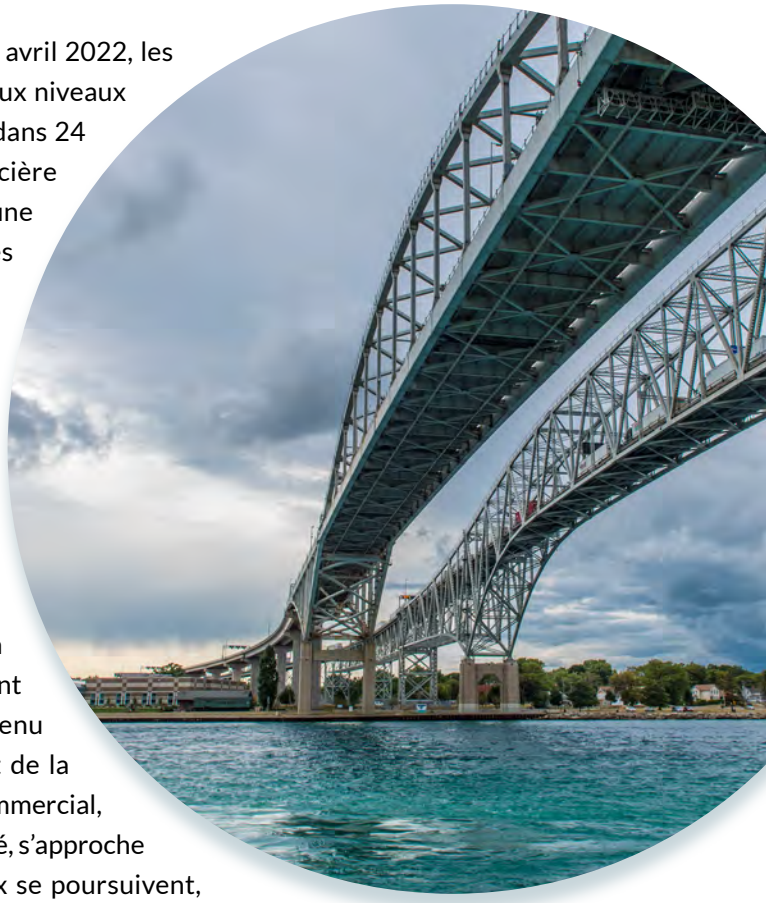

Risques financiers

Standard and Poor's Financial Services LLC (S&P) procède régulièrement à l'évaluation des risques financiers de la Société. En juillet 2021, S&P a maintenu ses notes d'émetteur à long terme et de dette de premier rang non garantie à A+, sur la base de son évaluation du profil de risque de la Société. En raison de l'incertitude associée à l'assouplissement des restrictions en matière de déplacement transfrontalier non essentiel, l'agence a également maintenu ses perspectives « négatives » comme établi vers le début de la pandémie mondiale. S&P a indiqué que « bien que le trafic commercial, représentant environ 60 % des produits du péage de la Société, s'approche des niveaux habituels alors que les échanges commerciaux se poursuivent, l'incertitude quant à la durée des restrictions à la frontalière rend la prévision d'un modèle de reprise difficile. Néanmoins, nous pensons que la poursuite de la vaccination ainsi que la demande refoulée de biens et de voyages entraîneront une reprise du trafic touristique dès que la frontière s'ouvrira au trafic non essentiel. Par conséquent, nous pensons que les principaux paramètres financiers de la SPFL commenceront à s'améliorer vers des niveaux reflétant la note actuelle après 2022. »

Le niveau global de la dette de la Société devrait diminuer à mesure qu'elle effectue ses versements semestriels pour s'acquitter de ses obligations. La SPFL a commencé l'année avec une dette impayée. Sa stratégie consiste à rembourser les prêts à mesure qu'ils arrivent à échéance, tout en maintenant un ratio de couverture du service de la dette élevé. Cette judicieuse stratégie de gestion de la dette permet d'effectuer des versements pendant la durée des prêts et réduit au minimum le besoin de s'endetter davantage. En raison des impacts de la COVID-19, la Société surveille de près ses liquidités et ses placements pour déterminer la voie la plus prudente à suivre pour son avenir. Dans ce contexte d'incertitude, la Société a demandé toutes les autorisations nécessaires, ce qui lui a permis d'emprunter jusqu'à 10 000 $ en février 2022.

Investissements en immobilisations

Les décisions relatives au calendrier des dépenses en immobilisations continuent d'être réévaluées et adaptées en cours d'exercice afin de conserver les liquidités pour l'exploitation. Certains projets en cours ont été achevés en raison des engagements actuels des partenaires binationaux ou de l'urgence d'effectuer des travaux d'infrastructure essentiels.

En sa qualité de gestionnaire de quatre ponts internationaux canadiens, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. La partie la plus importante des projets détaillés ci-dessous a été engagée en cours d'exercice.

PONT BLUE WATER	PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME	PONT INTERNATIONAL DE SAULT STE. MARIE	PONT DES MILLE-ÎLES
Les projets importants achevés au cours de l'exercice comprennent : • le remplacement des génératrices pour répondre aux besoins électriques en cas d'urgence; • le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation à la boutique hors taxes; • la modernisation des caméras de vidéosurveillance; • l'installation des panneaux de signalisation à messages variables manquants. La Société a commencé à préparer l'installation d'un nouveau système de perception du péage. La mise en service du nouveau système de perception du péage est prévue pour septembre 2022.	Les travaux de remplacement des échafaudages roulants pour le pont du chenal sud sont pratiquement terminés. Les échafaudages roulants permettent d'effectuer l'entretien et les inspections de routine de la structure. Les travaux de construction pour le remplacement des bras pendulaires au pont du chenal sud ont commencé. Les bras pendulaires devraient être installés au cours de la saison de construction 2022-2023.	Les travaux de modernisation des systèmes de sécurité pour l'esplanade sont terminés. Le nouveau système de perception du péage est en cours d'élaboration et devrait être en place en août 2022. Le projet est une collaboration conjointe avec l'IBA et le MDOT, l'exploitant américain du pont Blue Water, et la Société (emplacement du PBW).	Les travaux de modernisation des systèmes de sécurité pour l'esplanade sont terminés.

RAPPORT SUR LES FRAIS ANNUELS DE DÉPLACEMENTS, D'ACCUEIL ET DE CONFÉRENCE EN 2021-2022

Depuis juillet 2015, les sociétés d'État ont l'obligation, en vertu de l'article 89 de la LGFP, d'harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de frais de déplacement, d'accueil et de congrès avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs exigences règlementaires. La Société s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice. Comme l'exige le Conseil du trésor, le présent rapport fournit les renseignements sur les dépenses totales de chaque poste (déplacement, accueil, congrès et événement) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

Les frais de déplacement, d'accueil et de conférence de la Société sont directement liés à l'exécution de son mandat, particulièrement au portefeuille des ponts internationaux aux quatre emplacements de Sault Ste. Marie, Point Edward, Lansdowne et Cornwall.

Frais annuels de la Société pour les déplacements, l'accueil, les congrès et les événements :

Exercice se terminant le 31 mars (en milliers de dollars)	2022	2021
	$	$
Déplacement	34	13
Accueil	2	-
Conférences	-	-
Événements	-	-
Total	36	13

Les frais de déplacement sont nettement inférieurs à ce qu'ils étaient avant la pandémie en raison des restrictions de déplacements en raison de la COVID-19.

RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

La SPFL est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382, daté du 10 décembre 2014, la SPFL doit veiller à ce que les régimes de retraite prévoient :

i. un ratio de partage des coûts de 50:50 entre l'employeur et l'employé au titre des taux de cotisation au régime sera instauré graduellement pour tous les participants à compter du 31 décembre 2017;

ii. pour les employés embauchés le ou après le 1er janvier 2015, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de retraite de la fonction publique.

La SPFL s'est conformée et continue de se conformer à cette ligne directrice.

FEDERAL BRIDGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

États financiers consolidés

au 31 mars 2022

La Société des ponts fédéraux Limitée
Le 31 mars 2022
TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	41
Rapport de l'auditeur indépendant	42
État consolidé de la situation financière	46
État consolidé du résultat global	47
État consolidé des variations des capitaux propres	48
État consolidé des flux de trésorerie	49
Notes afférentes aux états financiers consolidés	50

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de La Société des ponts fédéraux Limitée (la Société) conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »). L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la Société, et de la direction de sa filiale en propriété exclusive de la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants comprennent les composantes connexes et la durée de vie utile des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de perte de valeur, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages sociaux, le classement des contrats de location où la Société est le bailleur, le classement des partenariats et la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (TIBA). La direction de la Société est aussi responsable des autres renseignements contenus dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'ils concordent, le cas échéant, avec l'information et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la Société réalise la consolidation des états financiers. La direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la L*oi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, et statuts et règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques.*

Le Conseil d'administration de la Société est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société et d'un administrateur qui est la première dirigeante de la Société. Le Conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive de la Société est composé de huit administrateurs qui sont actuellement des employés de la Société ou de la The Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS) (la partenaire de la filiale en propriété exclusive de la Société). Le Conseil d'administration de la Société, et le conseil d'administration de sa filiale détenue en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'entremise de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la Société a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditeur externe de cette dernière, la vérificatrice générale du Canada. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditeur externe, au Conseil d'administration de la Société (la société mère). Le comité d'audit de la Société a discuté des états financiers consolidés avec l'auditeur externe, la vérificatrice générale du Canada, et a soumis son rapport au Conseil d'administration de la Société. La vérificatrice générale du Canada doit auditer les états financiers consolidés et produire son rapport par la suite. Le Conseil d'administration de la Société, a examiné et approuvé les états financiers consolidés.

Natalie Kinloch

Natalie Kinloch

Première dirigeante

Richard Iglinski

Dirigeant principal des finances

Le 23 juin 2022

Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Catherine Lapalme

Catherine Lapalme, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2022

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au	Notes	31 mars 2022	31 mars 2021 (Redressé Note 3)	1 avril 2020 (Redressé Note 3)
		$	$	$
Actif				
Actifs à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	**8 802**	5 020	7 382
Placements	9	**6 247**	248	17 847
Clients et autres débiteurs	10	**1 581**	1 495	936
Charges payées d'avance		**1 269**	2 834	346
Total des actifs à court terme		**17 899**	9 597	26 511
Actifs à long terme				
Immobilisations corporelles	11	**347 258**	358 281	363 292
Immeubles de placement	12	**18 038**	18 080	18 751
Immobilisations incorporelles	13	**60**	61	69
Incitatif à la location du bailleur		**182**	193	204
Placements	9	-	-	2 000
Total des actifs à long terme		**365 538**	376 615	384 316
Total de l'actif		**383 437**	**386 212**	**410 827**
Passif				
Passifs à court terme				
Fournisseurs et autres créditeurs		**4 702**	2 065	4 041
Avantages sociaux		**1 199**	1 131	1 327
Retenues de garantie	14	**380**	337	88
Produits reportés	15	**2 493**	2 462	2 476
Emprunts à payer	16	**400**	2 542	132
Obligations à payer	17	**6 312**	5 914	5 540
Passif associé aux contrats de location	18	**221**	189	182
Financement public reporté	19	**3 450**	5 845	3 504
Total des passifs à court terme		**19 157**	20 485	17 290
Passifs à long terme				
Produits reportés	15	**1 063**	1 214	1 366
Emprunts à payer	16	**9 567**	-	2 943
Obligations à payer	17	**34 094**	40 406	46 320
Passif associé aux contrats de location	18	**900**	1 119	1 323
Financement public reporté	19	**93 973**	97 025	100 731
Avantages sociaux	20	**8 087**	8 380	7 220
Total des passifs à long terme		**147 684**	148 144	159 903
Capitaux propres				
Capital social — deux actions sans valeur nominale	21	-	-	-
Bénéfices non répartis		**216 584**	217 591	233 083
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		**12**	(8)	551
Total des capitaux propres		**216 596**	217 583	233 634
Total des capitaux propres et du passif		**383 437**	**386 212**	**410 827**
Passifs éventuels	25			
Engagements	26			

Approuvé par le conseil d'administration

P. Daigneault

Administratrice

Administrateur

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	2022	2021 (Redressé Note 3)
		$	$
Produits			
Péages et services		**25 048**	20 542
Contrats de location et permis		**1 871**	1 378
Produits tirés du pont international des Mille-Îles		**4 482**	3 671
Intérêts		**42**	313
Gain sur la vente d'investissement		**(44)**	885
Autres		**228**	451
Total des produits		**31 627**	27 240
Charges			
Exploitation		**9 392**	8 926
Charges liées au pont international des Mille-Îles		**5 336**	5 455
Entretien		**14 127**	15 102
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments		**7 935**	7 827
Administration		**7 533**	7 523
Financement supplémentaire des charges d'exploitation de la CPIVM	**6**	**834**	1 169
Total des charges	**22**	**45 157**	46 002
Perte d'exploitation avant le financement public		(13 530)	(18 762)
Financement gouvernemental			
Amortissement du financement d'immobilisations différé	**19**	**3 752**	3 503
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation	**19**	**10 845**	3 897
Total du financement gouvernemental		**14 597**	7 400
Éléments hors exploitation			
Charges d'intérêt		**(2 998)**	(3 428)
Total du résultat hors exploitation		**(2 998)**	(3 428)
Perte nette		**(1 931)**	**(14 790)**
Autres éléments du résultat global (perte)			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains actuariels (pertes)	**20**	**924**	(702)
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies			
Gain (perte) à la réévaluation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments de placements du résultat global		**(24)**	326
Perte (profit) cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		**44**	(885)
Total des autres éléments du résultat global		**944**	(1 261)
Total de la perte globale pour l'exercice		**(987)**	(16 051)

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	Bénéfices non distribués (Redressé - Note 3)	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total (Redressé - Note 3)
		$	$	$
Solde au 1er avril 2020 (Redressé - Note 3)		233 083	551	233 634
Total du résultat global (perte) :				
Perte nette (Redressé - Note 3)		(14 790)	-	(14 790)
Autres éléments du résultat global (perte) :				
Perte actuarielle	**20**	(702)	-	(702)
Réévaluation des gains sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	326	326
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments due résultat global		-	(885)	(885)
Total des autres éléments du résultat global		(702)	(559)	(1 261)
Total de la perte globale (Redressé - Note 3)		(15 492)	(559)	(16 051)
Solde au 31 mars 2021 (Redressé - Note 3)		217 591	(8)	217 583
Total du résultat global (perte) :				
Perte nette		(1 931)	-	(1 931)
Autres éléments du résultat global (perte) :				
Gains actuariels	**20**	924	-	924
Réévaluation des pertes sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	(24)	(24)
Perte cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments due résultat global		-	44	44
Total des autres éléments du résultat global		924	20	944
Total de la perte globale		(1 007)	20	(987)
Solde au 31 mars 2022		**216 584**	**12**	**216 596**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars *(en milliers de dollars canadiens)*

	Notes	2022	2021 (Redressé - Note 3)
		$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette		**(1 931)**	(14 790)
Ajustements :			
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	**19**	**(3 752)**	(3 503)
Amortissement des immobilisations corporelles	**11**	**18 578**	17 908
Amortissement des immeubles de placement	**12**	**717**	713
Amortissement des immobilisations incorporelles	**13**	**23**	19
Perte (gain) sur cession d'actifs		**1**	(26)
Perte (gain) à la vente de placements		**44**	(885)
Variation des avantages sociaux		**699**	262
Profit (perte) de change		**(23)**	32
		14 356	(270)
Variations du fonds de roulement :			
Clients et autres débiteurs		**(86)**	(548)
Incitatif à la location du bailleur		**11**	11
Charges payées d'avance		**1 565**	(2 488)
Fournisseurs et autres créditeurs		**2 260**	(1 140)
Financement public reçu lié au frais payés d'avance	**19**	**(2 095)**	2 095
Produits reportés	**15**	**(120)**	(166)
		1 535	(2 236)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'exploitation		**15 891**	(2 506)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Paiements au titre d'immobilisations corporelles		**(7 810)**	(13 498)
Paiements au titre d'immeubles de placement		**-**	(42)
Paiements au titre d'immobilisations incorporelles		**(22)**	(11)
Financement public reçu pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		**400**	43
Produit de cession d'immobilisations corporelles		**-**	29
Produit de la vente de placements		**69**	22 719
Achats de placements		**(6 092)**	(2 794)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement		**(13 455)**	6 446
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit des emprunts		**10 000**	-
Remboursement des emprunts		**(2 575)**	(533)
Remboursement de la dette obligataire		**(5 915)**	(5 540)
Remboursement de passif associé aux contrats de location		**(187)**	(197)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		**1 323**	(6 270)
Gains (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		**23**	(32)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**3 782**	(2 362)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		**5 020**	7 382
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de l'exercice	**8**	**8 802**	**5 020**
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation		**115**	387
Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation		**2 837**	3 973

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Pouvoirs et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est mandataire de Sa Majesté et non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue le 1er février 2015 de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW »). Cela s'est fait conformément aux autorisations prévues par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion prévue par cette loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la propriété et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, à l'état de New York ou à l'état du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (É.-U.). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 6) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (la GLS), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMBA »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. La Société possède et exploite la partie canadienne du passage frontalier au pont Blue Water, qui relie Point Edward, en Ontario à Port Huron, au Michigan. La partie américaine du pont est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est fait octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Des dispositions semblables de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *Loi sur la santé des animaux* prévoient le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société a les obligations suivantes :

(a) veiller à ce que les régimes de retraite prévoient

(i) un ratio de partage des coûts entre l'employeur et l'employé de 50:50 au titre des taux de cotisation au régime sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017;

(ii) à partir du 1er janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique;

1. Pouvoirs et activités (suite)

b) exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

Au 31 décembre 2017, la Société se conformait entièrement à la directive et elle continue de s'y conformer.

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, les politiques de la Société doivent également s'harmoniser avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

(a) Harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences règlementaires;

(b) Signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice au cours de l'exercice 2016-2017 et elle continue de s'y conformer.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 23 juin 2022.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS »).

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange de biens et services.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Dans l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte de ce que seraient les caractéristiques de l'actif ou du passif si les participants au marché tenaient compte de ces caractéristiques pour l'établissement du prix de l'actif ou du passif à la date de la mesure. Les principales méthodes comptables sont énoncées ci-dessous.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché compris dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMMUNES

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'elle exerce ses activités dans le cadre d'activités conjointes, la Société, à titre d'exploitant conjoint, comptabilise, relativement à sa participation à une activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune; et
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'entreprise commune, comme expliqués dans la note 6. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

COMPTABILISATION DU PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

La Société comptabilise sa quote-part des produits et des charges du pont international des Mille-Îles, consistant en 50 % de produits bruts, 50 % des charges brutes autres que les charges de l'ASFC et de l'ACIA, 100 % des charges de l'ASFC et de l'ACIA ainsi que 50 % de l'amortissement des immobilisations corporelles. À l'image de la politique de comptabilisation des produits ci-dessus, les produits bruts du pont international des Mille-Îles sont comptabilisés au moment où les véhicules à passagers et les véhicules commerciaux traversent le pont.

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. La Société ne détient aucune participation aux actifs ou aux passifs de TIBA.

FINANCEMENT PUBLIC

Habituellement, la Société se finance au moyen de ses propres produits d'exploitation et reçoit à l'occasion du financement public pour des acquisitions précises d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance. Cependant, en raison des restrictions imposées à cause de la COVID-19 à la frontière canado-américaine, la Société a obtenu du financement public pour les charges d'exploitation. Les prélèvements approuvés de financement public qui n'ont pas été reçus à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de créances dans l'état consolidé de la situation financière.

Le financement public est comptabilisé de façon systématique dans l'état consolidé du résultat global au cours des périodes pendant lesquelles la Société comptabilise à titre de charges les coûts connexes que le financement doit compenser.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Le financement public pour les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui sont sujets à amortissement est comptabilisé comme financement public reporté dans l'état consolidé de la situation financière dans l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé. Le résultat figure ensuite à l'état consolidé du résultat global de la même façon et pour les mêmes exercices, puisque les charges payées d'avance sont comptabilisées ou que l'amortissement est comptabilisé sur les actifs acquis à l'aide du financement public.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La Société permet aux particuliers et aux entreprises d'utiliser le pont en échange d'un droit d'accès fixe. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers qui reçoivent les services. Dans le cas de la Société, le contrôle est transféré et, par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où les particuliers traversent le pont. Lorsque les particuliers paient les droits de péage d'avance, les montants sont compris dans les produits reportés jusqu'à ce que les particuliers traversent le pont. Une créance est comptabilisée lorsque les particuliers traversent le pont, moment où la contrepartie est inconditionnelle, puisque seul le temps écoulé est requis avant que le paiement ne soit exigible.

Les produits tirés des contrats de location et des permis sont comptabilisés au moment où les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur est tenu d'effectuer, comprenant les mesures incitatives à la vente et excluant le loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de vie de la partie non résiliable du contrat, tandis que le loyer conditionnel est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est gagné. Ces produits comprennent les paiements reçus des locataires, y compris les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les entreprises de services logistiques, ainsi que l'agence de voyages et de tourisme. Tous les contrats de location de la Société pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location-exploitation.

Les produits reportés sont les droits de péage payés d'avance par les automobilistes et par les sociétés de transport commerciales qui représentent des passifs contractuels selon la norme IFRS 15, Produits des activités courantes tirés de contrats conclus avec des clients, et comprennent également un paiement de location minimal payé d'avance qui est comptabilisé comme des contrats de location selon la norme IFRS 16, Contrats de location et relatif à un contrat de location simple d'un locataire commercial dont les installations ont été agrandies. Les produits reportés qui seront comptabilisés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits reportés à long terme.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

PRÉSENTATION DES CHARGES PAR FONCTION

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 22. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;
- Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter aux notes 4 et 7);

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

- Activités de l'ASFC et de l'ACIA : la Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services;
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société.

DEVISES

Les transactions libellées dans une devise autre que la devise fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments financiers libellés en devises sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de produits (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique des devises ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés dans la devise de la SSMBA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour chaque trimestre. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de ce trimestre, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds et les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

La comptabilisation de l'amortissement sert à radier le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours) moins leurs valeurs résiduelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile estimative, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'effet des changements dans les estimations est comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont dépréciés sur leur durée de vie utile estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

Type d'actif	Mode linéaire
Ponts et routes	De 5 à 75 ans
Véhicules et matériel	De 5 à 33 ans
Bâtiments	De 10 à 70 ans
Droit d'utilisation	Durée du bail
Améliorations d'immeubles	De 10 à 30 ans
Immeubles de placement	De 10 à 70 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

Une immobilisation corporelle, un immeuble de placement ou une immobilisation incorporelle est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'une immobilisation incorporelle ou d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'immeuble de placement est comptabilisé en résultat net.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la conception, l'ingénierie, les honoraires, les coûts des intrants et les charges salariales capitalisées. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immeubles de placement ou des immobilisations incorporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées de vie utile et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues pour générer un produit locatif ou si leur location future est probable. Lorsque la Société agit à titre de bailleur, un actif loué en vertu d'un contrat de location simple est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de sa principale utilisation, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

PERTE DE VALEUR

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immeubles de placement et ses immobilisations incorporelles afin d'établir s'il existe des indices d'une perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée immédiatement en résultat net lorsque la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. S'il n'est pas possible d'évaluer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésoreries (UGT) à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur de vie utile et la diminution de la juste valeur des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur de vie utile, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de perte de valeur, les durées de vie utile des actifs au sein de l'UGT sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réévaluées. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabiliser de la perte de valeur, les durées de vie utile de ces actifs sont examinées afin de déterminer si elles doivent être réduites. Les variations des durées de vie utile estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été déterminé que les immeubles de placement représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de perte de valeur, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être.

ÉVENTUALITÉS ET PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, à la suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avérera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par l'occurrence (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisés, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE PRENEUR

À la date d'entrée en vigueur d'un contrat, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si ledit contrat a pour effet de céder le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement, et ce, pour une période donnée. À la date d'entrée en vigueur ou à la date de réévaluation d'un contrat de location qui contient une composante de contrat, la Société attribue la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants.

La Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et un passif associé au contrat de location dès la date d'entrée en vigueur du contrat. Le passif associé au contrat de location est réévalué lorsqu'il se produit un changement dans les paiements futurs pour les contrats de paiement découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux d'intérêt, si la Société décide d'exercer l'option de prolongation ou l'option de résiliation du contrat. Lorsque le passif lié aux contrats de location est réévalué au moyen de cette méthode, un rajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou il est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été diminuée à zéro.

AVANTAGES SOCIAUX

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le *Régime de retraite de la fonction publique* (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Conformément à la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Tous les autres employés de la Société participent à des régimes de retraite privés à cotisations déterminées, et le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Société, ce qui permet aux employés de cotiser de montants plus élevés de façon volontaire. Les cotisations de l'employeur versées en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

La Société verse aussi aux employés admissibles des prestations définies postérieures à l'emploi, notamment une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie, ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations déterminées, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des exercices au cours desquels ces éléments surviennent. Les gains et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont présentés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net au cours de l'exercice où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés par application du taux d'actualisation au début de l'exercice à l'actif ou au passif au titre des prestations déterminées.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Les coûts des prestations déterminées sont classés comme suit :

- le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les gains et les pertes sur les réductions et les règlements);
- le montant net des charges ou des produits d'intérêts;
- les gains actuariels et les pertes actuarielles.

La Société présente les deux premières composantes du coût des prestations déterminées dans la fonction dans laquelle le coût est engagé.

Les avantages sociaux comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent le déficit réel du régime à prestations déterminées de la Société.

Avantages sociaux à court terme et autres avantages sociaux à long terme du personnel

Un passif est comptabilisé pour les avantages sociaux à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de l'exercice au cours duquel le service connexe est rendu.

Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages sociaux à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages qui doit être payé en contrepartie du service connexe et ils sont présentés dans les passifs courants.

Les passifs comptabilisés à l'égard des autres avantages sociaux à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui devraient être engagées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés à l'emploi de l'organisation depuis une période préétablie qui font preuve d'engagement, de dévouement et d'un service exceptionnel. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont aussi passés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Le coût des services antérieurs associé aux avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité comptabilise les coûts de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon le plus rapproché de ces événements. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des instruments financiers. Par la suite, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- les actifs qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global;
- les actifs qui doivent être évalués au coût amorti;
- les passifs financiers qui doivent être évalués au coût amorti.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Le classement dépend des activités de la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie de la Société.

(i) Classement des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

ACTIF/PASSIF	CLASSIFICATION DES EMPLOYÉS	ÉVALUATION ULTÉRIEURE
Placements	Juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global
	Coût amorti	Coût amorti
Comptes clients et autres débiteurs	Coût amorti	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti	Coût amorti
Retenues de garantie	Coût amorti	Coût amorti
Emprunts à payer	Coût amorti	Coût amorti
Obligations à payer	Coût amorti	Coût amorti

(ii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

(iii) Actifs financiers

Les actifs évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global

Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie de l'actif représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou des pertes de valeur et des produits d'intérêts. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Perte de valeur des actifs financiers

La Société évalue de façon prospective les pertes sur créances prévues associées à chaque catégorie d'actifs financiers. La méthode de perte de valeur appliquée dépend de l'augmentation significative ou non du risque de crédit. Pour les clients et autres débiteurs, la Société applique l'approche simplifiée, qui exige que les pertes prévues sur la durée de vie utile soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

2. Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global est décomptabilisé, le gain cumulé ou la perte cumulée précédemment et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé du cumul d'autres éléments du résultat global au résultat net et comptabilisé comme un gain ou une perte.

(iv) Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

3. Redressement des exercices antérieurs

Au cours de la préparation des états financiers annuels consolidés au 31 mars 2022, des rajustements concernant l'exercice financier précédent ont été recensés. Il s'agissait notamment de l'application du calcul de l'amortissement de certaines immobilisations corporelles et de certains immeubles de placement. Auparavant, les changements de durées de vie utile effectués à la fin de l'exercice s'appliquaient au premier jour de l'exercice suivant, alors que désormais les changements de durées de vie utile effectués à la fin de l'exercice s'appliquent dès le premier jour de l'exercice en cours.

Les modifications suivantes apportées à l'état consolidé de la situation financière au 1er avril 2020, et au 31 mars 2021, s'avéraient nécessaires :

	31 MARS 2021			1 AVRIL 2020		
	Redressé	Ajustement	Déjà établis	**Redressé**	Ajustement	Déjà établis
	$	$	$	**$**	$	$
Immobilisations corporelles	**358 281**	(1 935)	360 216	**363 292**	(1 416)	364 708
Immeubles de placement	**18 080**	(3)	18 083	**18 751**	(26)	18 777
Total des actifs à long terme	**376 615**	(1 938)	378 553	**384 316**	(1 442)	385 758
Total de l'actif	**386 212**	(1 938)	388 150	**410 827**	(1 442)	412 269
Bénéfices non répartis	**217 591**	(1 938)	219 529	**233 083**	(1 442)	234 525
Total des capitaux propres	**217 583**	(1 938)	219 521	**233 634**	(1 442)	235 076
Total des capitaux propres et du passif	**386 212**	**(1 938)**	**388 150**	**410 827**	**(1 442)**	**412 269**

3. Redressement des exercices antérieurs (suite)

Les modifications suivantes apportées à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 s'avéraient nécessaires :

	31 MARS 2021		
	Redressé	Ajustement	Déjà établis
	$	$	$
Exploitation	**8 926**	654	8 272
Entretien	**15 102**	(158)	15 260
Total des charges	**46 002**	496	45 506
Perte d'exploitation avant le financement public	**(18 762)**	(496)	(18 266)
Perte nette	**(14 790)**	(496)	(14 294)
Total de la perte globale pour l'exercice	**(16 051)**	**(496)**	**(15 555)**

Les modifications suivantes à apporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 s'avéraient nécessaires :

	31 MARS 2021 (BÉNÉFICES NON RÉPARTIS)			31 MARS 2021 (TOTAL)		
	Redressé	Ajustement	Déjà établis	**Redressé**	Ajustement	Déjà établis
	$	$	$	**$**	$	$
Solde au 1er avril 2020	**233 083**	(1 442)	234 525	**233 634**	(1 442)	235 076
Perte nette	**(14 790)**	(496)	(14 294)	**(14 790)**	(496)	(14 294)
Total de la perte globale	**(15 492)**	(496)	(14 996)	**(16 051)**	(496)	(15 555)
Solde au 31 mars 2021	**217 591**	**(1 938)**	**219 529**	**217 583**	**(1 938)**	**219 521**

Les modifications suivantes apportées à l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 s'avéraient nécessaires :

	31 MARS 2021		
	Redressé	Ajustement	Déjà établis
	$	$	$
Perte nette	**(14 790)**	(496)	(14 294)
Amortissement des immobilisations corporelles	**17 908**	519	17 389
Amortissement des immeubles de placement	**713**	(23)	736

Les changements ont eu une incidence sur l'information fournie aux notes 11, 12 et 22.

Note 11 : Incidence sur les immobilisations corporelles

En plus des rajustements énumérés ci-dessus, certains soldes de dépréciation et d'amortissement cumulés ont été actualisés.

3. Redressement des exercices antérieurs (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence cumulée à la note 11 :

- Ponts et routes : Le 1er avril 2020, la dépréciation cumulée a augmenté de 1 415 $ pour atteindre 73 994 $ (72 579 $ précédemment), la dépréciation pour l'année se terminant le 31 mars 2021 a diminué de 200 $ pour atteindre 9 666 $ (montant déjà établi à 9 866 $). Au 31 mars 2021, l'amortissement cumulé a augmenté de 1 215 $ pour atteindre 83 114 $ (montant déjà établi à 81 899 $).
- Bâtiments : Le 1er avril 2020, l'amortissement cumulé a augmenté de 1 $ pour atteindre 27 867 $ (27 866 $ précédemment), l'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 a diminué de 1 $ pour atteindre 4 102 $ (montant déjà établi à 4 103 $). Au 31 mars 2021, l'amortissement cumulé est resté à 31 876 $.
- Véhicules et équipement : l'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 a augmenté de 720 $ pour atteindre 2 712 $ (montant déjà établi à 1 992 $). Au 31 mars 2021, l'amortissement cumulé a augmenté de 720 $ pour atteindre 16 672 $ (montant déjà établi à 15 952 $).

Note 12 : Incidence des immeubles de placement

En plus des rajustements énumérés ci-dessus, certains soldes de dépréciation et d'amortissement cumulés ont été actualisés. Le tableau suivant présente l'incidence cumulée à la note 12 :

- Au 1er avril 2020, l'amortissement cumulé a augmenté de 26 $ pour atteindre 6 679 $ (6 653 $ précédemment). L'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 a diminué de 23 $, passant à 713 $ (montant déjà établi à 736 $). Au 31 mars 2021, l'amortissement cumulé a augmenté de 3 $ pour atteindre 7 291 $ (montant déjà établi à 7 288 $).

Note 22 : Charges selon la nature de l'incidence

Au 31 mars 2021, l'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 519 $, passant à 17 908 $ (montant auparavant établi à 17 389 $), et l'amortissement des immeubles de placement a diminué de 23 $, passant à 713 $ (montant auparavant établi à 736 $). Il en résulte des charges totales augmentées de 496 $, passant à 46 002 $ (montant déjà établi à 45 506 $).

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques

SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Utilisation d'estimations et exercice de jugements Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice, ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Ces jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

Des renseignements sur les aspects importants de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes en annexe portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques sont réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile est fondée sur les estimations de la direction quant aux années de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère approprié de la durée de vie utile de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de durées de vie utile auraient une incidence sur la dotation aux amortissements actuels et futurs et sur la valeur comptable future des actifs.

Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

ÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

La Société effectue des tests de perte de valeur sur ses actifs à long terme lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir une perte de valeur. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de perte de valeur est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de perte de valeur.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur de vie utile ou ii) la juste valeur, déduction faite des frais. La détermination de la valeur recouvrable requiert le jugement et les estimations de la direction.

La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et d'hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées de vie des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les exercices futurs.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DU PERSONNEL

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages sociaux.

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE PRENEUR

Pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location, la direction juge s'il y a présence d'un actif déterminé, si la Société a le droit de profiter de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif et si la Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. De plus, la direction utilise son jugement pour attribuer la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants. La direction

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

utilise également son jugement pour déterminer les paiements minimums à verser pour le loyer, qui prennent en considération la certitude raisonnable que l'option de prolongation du contrat de location sera exercée.

CONTRATS DE LOCATION — À TITRE DE BAILLEUR

La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien est transférée au preneur. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. À la date de passation d'un contrat de location, la Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

PARTENARIATS

La direction exerce un jugement pour évaluer le statut de la Société lorsqu'elle est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle commun est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (CPIVM) et à Sault Ste. Marie (SSMBA). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la Société, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir, comme une rectification de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

PONT INTERNATIONAL DES MILLE-ÎLES

Un troisième accord avec un partenaire international a été jugé comme n'étant pas un partenariat puisque la Société n'exerce pas de contrôle conjoint sur la Thousand Islands International Bridge (TIBA). Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cet accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des charges et des produits afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

La note 7 fournit plus d'information sur les partenariats entre la Société et la TIBA.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (suite)

La TIBA procure des biens ou des services directement aux clients. La Société devait déterminer si elle devait être considérée comme le mandant ou le mandataire aux fins de la présentation des produits. Pour déterminer qui est le mandant, il faut déterminer qui contrôle les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Puisque la Société a l'obligation d'entretenir le pont, elle est réputée contrôler les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Les produits sont ainsi présentés sur une base brute, puisque la Société a conclu qu'elle agit comme mandant et qu'une présentation brute est donc requise.

ÉVENTUALITÉS ET PROVISIONS

Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent différer des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société.

5. Modifications futures des méthodes comptables

Les modifications des normes comptables suivantes sont publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle des modifications de cette norme sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre en place les modifications de ces normes à leur date d'entrée en vigueur.

NORME IAS 1 — CRITÈRE DE CLASSIFICATION D'UN PASSIF DANS LA CATÉGORIE NON COURANT

La norme IAS 1, Présentation des États financiers, a été révisée pour ajouter des modifications visant à clarifier le critère de classification d'un passif comme étant non courant qui prévoit un règlement étalé dans le temps, au-delà de 12 mois après la date de clôture. La date d'entrée en vigueur de cette révision concerne les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, une adoption anticipée étant cependant permise.

NORME IAS 1 — NOTION DE MÉTHODES COMPTABLES PRINCIPALES PLUTÔT QUE DE MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

La norme IAS 1 — Présentation des états financiers, a été révisée afin d'intégrer les modifications visant à exiger des entités qu'elles indiquent leurs principales méthodes comptables plutôt que leurs méthodes importantes. La date d'entrée en vigueur de cette modification concerne les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, une adoption anticipée étant cependant permise.

NORME IAS 8 — DISTINCTIONS ENTRE MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La norme IAS 8 — Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, a été révisée pour introduire une définition des estimations comptables et fournir d'autres distinctions concernant les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. La date d'entrée en vigueur de cette révision concerne les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, une adoption anticipée étant cependant permise.

6. Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la GLS afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente

6. Entreprises communes (suite)

régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la GLS nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle a le contrôle conjoint de la CPIVM avec la GLS. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la CPIVM. En vertu de l'accord binational, l'excédent annuel de la CPIVM doit être réparti à parts égales entre la SPFL et GLS et, par conséquent, l'état consolidé du résultat global de la Société comprend généralement 50 % des produits et des charges de la CPIVM.

Au cours de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, la Société a demandé des crédits parlementaires au gouvernement du Canada pour financer intégralement le manque à gagner des produits de la CPIVM (se reporter à la note 19). Ce financement a été fourni pour financer la totalité du pont de la CPIVM, autant la part des charges nettes de la Société que la part du partenaire (GLS). L'état consolidé du résultat global comprend la part de 50 % de la SPFL de l'accord binational ainsi que des charges de 834 $ (1 169 $ en 2021) pour compenser le déficit résiduel de la CPIVM en vertu de l'entente de financement d'urgence lié à la COVID-19.

La quote-part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la CPIVM revenant à la Société est rectifiée pour tenir compte de la différence entre la distribution des capitaux propres de la Société et celle du partenaire américain, la GLS, d'une somme de 1 066 $ (2 483 $ en 2021). Le montant à payer à la SLSDC porte intérêt à un taux qui varie de 0 % à 0,11 % (de 0 % à 0,57 % en 2021) et est payable à vue.

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non distribués ne portent aucun intérêt et sont payables à vue au moyen des fonds affectés en vertu de l'entente internationale qui doivent être utilisés exclusivement pour le passage frontalier international à Sault Ste. Marie.

7. Thousand Islands Bridge Authority

Le pont international des Mille-Îles est administré par la TIBA conformément à un accord binational avec la Société. Conformément à la nature de la structure de cet accord, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation du poste frontalier. Le montant net des produits moins les charges est transféré depuis ou vers la TIBA pour les semestres se terminant le 28 février et le 31 août.

Au 31 mars 2022, la Société doit percevoir des produits d'exploitation auprès de la TIBA qui s'élèvent à 4 813 $ (2 169 $ en 2021), tandis qu'elle doit lui verser 4 773 $ (2 607 $ en 2021) en charges d'exploitation. Le montant net des produits moins les charges, et les acquisitions d'immobilisations corporelles de 36 $ (2 $ en 2021), les charges payées d'avance de 16 $ (219 $ en 2021) et les montants payés de 1 125 $ (588 $ en 2021) pour les douze mois terminés le 28 février (six mois en 2021) ainsi qu'au 31 mars 2022, s'élèvent à 1 112 $ et est compris dans la catégorie des créances clients et autres débiteurs (41 $ en 2021) et un montant de 111 $ est compris dans la catégorie des créances clients et autres débiteurs. De plus, un montant de 41 $ reste dû à partir du 28 février 2021.

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars	2022	2021
	$	$
Trésorerie	**4 984**	3 668
Équivalents de trésorerie	**3 818**	1 352
Total en trésorerie et équivalents de trésorerie	**8 802**	5 020

9. Placements

Au 31 mars	**2022**	2021
	$	$
Placements comptabilisés au coût amorti		
Certificats de dépôt	**293**	-
Total des placements comptabilisés au coût amorti	**293**	-
Placements comptabilisés à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global		
Obligations du gouvernement du Canada	**4 072**	43
Obligations provinciales	**777**	96
Obligations de sociétés privées	**1 105**	109
Total des placements comptabilités à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global	**5 954**	248
Total des placements	**6 247**	248
Moins : la part à court terme	**6 247**	248
Part à long terme	**-**	-

La terme moyen à l'échéance des obligations de la Société est de 1,1 an (10,7 ans en 2021), et elles portent intérêt à un taux effectif moyen de 1,73 % (3,55 % en 2021). La durée moyenne jusqu'à l'échéance des certificats de dépôt de la Société était de 365 jours en 2022, et ont porté intérêt à un taux annuel moyen de 0,6 % en 2022 (aucun certificat de dépôt en 2021).

10. Clients et autres débiteurs

Au 31 mars	**2022**	2021
	$	$
Ministères et organismes fédéraux	**1**	1 069
Créances commerciales	**1 580**	426
Total des créances commerciales et autres débiteurs	**1 581**	1495

11. Immobilisations corporelles

Coûts	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Actifs au titre du droit d'utilisation	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au 1er avril 2020	14 810	269 671	33 498	144 098	1 622	31 223	2 739	497 661
Ajouts	27	69	1 114	54	4	278	11 365	12 911
Cessions	-	(556)	(2 661)	(93)	-	(2 775)	-	(6 085)
Transferts	-	-	389	356	-	7 241	(7 986)	-
Solde au 31 mars 2021	14 837	269 184	32 340	144 415	1 626	35 967	6 118	504 487
Ajouts	2	25	84	-	3	136	7 981	8 231
Cessions	(1)	-	(3 971)	(97)	-	(1 037)	-	(5 106)
Transferts	-	1 323	6 721	144	-	976	(9 839)	(675)
Solde au 31 mars 2022	**14 838**	**270 532**	**35 174**	**144 462**	**1 629**	**36 042**	**4 260**	**506 937**

Amortissement cumulé	Terrains	Ponts et routes	Véhicules et matériel	Bâtiments	Actifs au titre du droit d'utilisation	Améliorations d'immeubles	Projets en cours	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au 1er avril 2020 (Redressé - note 3)	-	73 994	16 617	27 867	210	15 681	-	134 369
Élimination à la cession d'actifs	-	(546)	(2 657)	(93)	-	(2 775)	-	(6 071)
Amortissement (Redressé - note 3)	-	9 666	2 712	4 102	210	1 218	-	17 908
Sole au 31 mars 2021 (Redressé - note 3)	-	83 114	16 672	31 876	420	14 124	-	146 206
Élimination à la cession d'actifs	-	-	(3 971)	(97)	-	(1 037)	-	(5 105)
Amortissement	-	9 571	3 204	4 105	210	1 488	-	18 578
Solde au 31 mars 2022	**-**	**92 685**	**15 905**	**35 884**	**630**	**14 575**	**-**	**159 679**
Valeur comptable nette, solde au 31 mars 2022	**14 838**	**177 847**	**19 269**	**108 578**	**999**	**21 467**	**4 260**	**347 258**
Valeur comptable nette, solde au 31 mars 2021 (redressé - note 3)	14 837	186 070	15 668	112 539	1 206	21 843	6 118	358 281

11. Immobilisations corporelles (suite)

À la fin de l'exercice, la Société examine la durée de vie utile estimative de ses immobilisations et met à jour cette durée de vie utile au 1er avril de l'exercice suivant. Au 31 mars 2022, la Société a révisé l'estimation des durées de vie utile du système de péage, des actifs du pont et de divers équipements de camionnage (2021 — estimation des durées de vie utile des génératrices et de divers équipements de camionnage). Ces changements apportés à la durée de vie utile sont considérés comme des changements d'estimations comptables et ont été appliqués sur une base prospective à compter du 1er avril 2021. L'actualisation de la durée de vie utile entraîne une augmentation de la charge d'amortissement annuelle s'élevant à 808 $ (ponts et routes, véhicules, équipement et bâtiments) et une diminution de la charge d'amortissement annuelle de 177 $ (ponts et routes, véhicules et équipement, bâtiments), en plus d'avoir une incidence sur les exercices financiers se terminant le 31 mars 2022 ainsi que sur tous les exercices se terminant d'ici le 31 mars 2089, l'exercice 2022 se voyant attribué la plus forte augmentation de la charge d'amortissement. (2021 — une augmentation pouvant aller jusqu'à 683 $ et une diminution pouvant aller jusqu'à 167 $ pour les exercices se terminant le 31 mars 2021 et le 31 mars 2032, l'exercice 2021 présentant la plus forte augmentation).

12. Immeubles de placement

	Immeubles de placement
	$
Coûts	
Solde au 1er avril 2020	25 430
Ajouts	42
Cessions	(101)
Solde au 31 mars 2021	25 371
Ajouts	675
Cessions	(159)
Solde au 31 mars 2022	**25 887**
Amortissement cumulé	
Solde au 1er avril 2020 (Redressé— note 3)	6 679
Cessions	(101)
Charges d'amortissement (Redressé— note 3)	713
Solde au 31 mars 2021 (Redressé — note 3)	7 291
Cessions	(159)
Charges d'amortissement	**717**
Solde au 31 mars 2022	**7 849**
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	**18 038**
Valeur comptable nette au 31 mars 2021 (après redressement — Note 3)	18 080

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, les produits locatifs se chiffraient à 1 710 $ (1 217 $ en 2021) et sont comptabilisés à titre de contrats de location et permis. Un loyer conditionnel de 374 $ (337 $ en 2021) est compris dans les produits locatifs. Il n'y avait aucun immeuble de placements important vacant au 31 mars 2022 (aucun immeuble de placements important vacant en 2021).

12. Immeubles de placement (suite)

La juste valeur des immeubles de placement a été établie en fonction des évaluations effectuées par un évaluateur indépendant membre en règle de l'Institut canadien des évaluateurs, sauf, le cas de la juste valeur du terrain qui a été établie à l'interne. La juste valeur de 27 611 $ a été déterminée au 31 mars 2022 sur la base d'évaluations au 31 mars 2021 extrapolées au 31 mars 2022, au moyen de l'indice des prix à la consommation et en tenant compte de la désuétude (26 805 $ en 2021 sur la base d'une évaluation externe effectuée au 31 mars 2021). La juste valeur des immeubles n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature des immeubles et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, également réduite par la désuétude, et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

13. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
	$
Coûts	
Solde au 1er avril 2020	336
Ajouts	11
Cessions	(243)
Solde au 31 mars 2021	104
Ajouts	22
Cessions	-
Solde au 31 mars 2022	**126**
Amortissement cumulé	
Solde au 1er avril 2020	267
Charges d'amortissement	19
Cessions	(243)
Solde au 31 mars 2021	43
Charges d'amortissement	23
Cessions	-
Solde au 31 mars 2022	**66**
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	**60**
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	61

Les immobilisations incorporelles de la Société se composent principalement de logiciels, et la Société n'est propriétaire d'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne.

14. Retenues de garantie

La Société retient provisoirement une tranche du montant total à payer aux entrepreneurs afin de s'assurer que ceux-ci remplissent leurs obligations relatives à la garantie, ainsi qu'aux travaux de redressement et de correction de défectuosités. Chaque contrat individuel prévoit que la Société paie les retenues de garantie lorsque les travaux sont presque achevés. Les retenues comprennent divers projets à tous les ponts (2021 : les retenues concernent divers projets à tous les ponts).

15. Produits reportés

Au 31 mars	2022	2021
	$	$
Contrats conclus avec des clients		
Cartes de débit	**65**	64
Jetons et billets pour véhicules de tourisme	**411**	422
Véhicules commerciaux/navetteurs	**1 821**	1 787
Total des contrats conclus avec les clients	**2 297**	2 273
Contrats de location		
Locations d'installations payées d'avance à court terme	**196**	189
Locations d'installations payées d'avance à long terme	**1 063**	1 214
Total des contrats de location	**1 259**	1 403
Total des produits reportés	**3 556**	3 676
Moins : la part à court terme	**2 493**	2 462
Part à long terme	**1 063**	1 214

Les contrats conclus avec les clients comprennent les cartes de débit, les jetons ou billets prépayés pour véhicules de tourisme et véhicules commerciaux ou à passagers. La majorité des produits reportés provenant des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés au cours de l'exercice suivant. Le tableau suivant présente les péages perçus et comptabilisés comme produits de l'exercice en cours, qui n'ont pas été comptabilisés dans les produits et les péages perçus au cours des exercices précédents.

Au 31 mars	2022	2021
	$	$
Solde en début d'exercice	**2 273**	2 286
Droits de péage perçus au cours de l'exercice qui n'ont pas été comptabilisés comme produits.	**1 319**	1 277
Droits de péage reçus au cours d'exercices précédents et qui n'ont pas été comptabilisés comme produits.	**(1 295)**	(1 290)
Solde en fin d'exercice	**2 297**	2 273

16. Emprunts à payer

Au 31 mars	**2022 Coût de possession**	2021 Coût de possession
	$	$
Facilité à terme de 10 000 $ payable chaque mois 10 000 $ à un taux fixe de 2,811 % jusqu'au 11 février 2027	**9 967**	-
Facilité à terme de 15 000 $ payable chaque mois 4 000 $ à un taux fixe de 4,42 % jusqu'au 27 juillet 2021	**-**	2 542
Total des emprunts à payer	**9 967**	2 542
Moins : la part à court terme	**400**	2 542
Part à long terme	**9 567**	-

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les autres exercices qui restent se présente comme suit :

	Principaux	**Intérêts**	**2022 Total**
	$	**$**	**$**
2023	400	277	677
2024	400	263	663
2025	400	253	653
2026	400	241	641
2027	8 367	212	8 579
Par la suite	-	-	-
	9 967	1 246	11 213

La Société dispose d'une facilité de crédit auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant total de 10 000 $ (15 000 $ en 2021). Le ministre des Finances a approuvé la facilité dans le cadre du plan de financement de la Société. La première facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 10 000 $ (15 000 $ en 2021), est assortie d'un taux fixe et constitue un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 17). Au 31 mars 2022, le solde à prélever était de 9 967 $ (2 542 $ en 2021).

17. Obligations à payer

Au 31 mars	2022 Coût de possession	2021 Coût de possession
	$	$
Obligations de série 2002-1 arrivant à échéance le 9 juillet 2027 payables deux fois par année, le 9 janvier et le 9 juillet	**40 406**	46 320
Total des obligations à payer	**40 406**	**46 320**
Moins : part à court terme	**6 312**	5 914
Part à long terme	**34 094**	40 406

Les versements du capital et des intérêts des obligations au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants s'établissent comme suit :

	Principaux	Intérêts	2022 Total
	$	$	$
2023	6 312	2 574	8 886
2024	6 737	2 149	8 886
2025	7 191	1 695	8 886
2026	7 675	1 211	8 886
2027	8 192	694	8 886
Par la suite	4 299	144	4 443
	40 406	8 467	48 873

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 $, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement, et venant à échéance le 9 juillet 2027.

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de Sa Majesté du chef du Canada, en sa qualité de mandante. En cas de défaut de paiement, le paiement du capital et des intérêts sur les obligations par Sa Majesté du chef du Canada est assujetti à un financement public.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

i) Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.

ii) Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conformes à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.

iii) La Société continuera d'exister aux termes de la LSCA et continuera d'exister comme société d'État mandataire ou de société d'État mère mandataire en vertu de la L*oi sur la gestion des finances publiques* du Canada. En outre, la Société doit en tout temps se conformer, à tous les égards importants, aux exigences de la *LCSA*, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada), de la *Loi no 2 sur le Plan d'action économique 2013* et de toutes les autres lois et tous les ordres gouvernementaux ou règlements applicables.

iv) Les obligations constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et, à ce titre, elles constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de sa Majesté du chef du Canada.

17. Obligations à payer (suite)

Les coûts de transaction comprennent les coûts pour la restructuration des obligations de 1 660 $ qui ont été ajoutés au montant principal des obligations à payer de 110 000 $, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

18. Passif associé aux contrats de location

La Société loue son siège social au 55, rue Metcalfe, à Ottawa, en Ontario. Le contrat de location est pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2026, sans option de renouvellement et aucun paiement de location variable. Le contrat contient à la fois une composante locative et une composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants. Toutefois, seule la composante de location est comprise dans le passif associé au contrat de location (se reporter également à la note 27). Au cours de l'exercice, la Société a encouru des charges de 311 $ (340 $ en 2021) en contrats de location, ce qui comprend 33 $ (38 $ en 2021) en frais d'intérêt, 91 $ (101 $ en 2021) en charges d'exploitation (comprises dans l'entretien) et 187 $ (201 $ en 2021) comme réduction du passif lié au contrat de location.

Le remboursement du principal et le paiement des intérêts du passif lié au contrat de location au cours des cinq prochaines années et par la suite sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Au 31 mars			
	Principaux	Intérêts	**Total**
	$	$	$
2023	221	27	248
2024	227	21	248
2025	233	15	248
2026	239	8	247
2027	201	2	203
	1 121	**73**	**1 194**

La part à court terme du contrat de location s'élève à 221 $ (189 $ en 2021) et la part à long terme s'élève à 900 $ (1 119 $ en 2021).

19. Financement public

En vertu de la *Loi de crédits no 1 de 2021-2022* et de la *Loi de crédits no 2 de 2021-2022*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 11 407 $ afin de soutenir l'exploitation sécuritaire continue du pont international de Sault Ste. Marie, du pont Blue Water, du pont international des Mille-Îles et du pont international de la voie maritime en 2021-2022, ainsi que 7 090 $ pour des projets d'immobilisations. Ce financement public est nécessaire compte tenu de la réduction des produits de la CPIVM en raison de la baisse notable du trafic (et des droits de péage connexes) résultant du prolongement des restrictions de déplacement transfrontalier liées à la COVID-19.

En 2020-2021, dans le cadre de la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* du gouvernement du Canada promulguée en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*, la Société a été autorisée le 8 juillet 2020 à recevoir jusqu'à 2 556 $ avant la date d'abrogation de la loi au 31 décembre 2020 pour compenser le manque à gagner de la CPIVM en raison de la COVID-19 permettent assurer la poursuite des activités du pont international de la voie maritime. Les montants non demandés en vertu de la loi ont été réassignés dans le cadre du processus budgétaire du gouvernement permettent un prélèvement avant le 31 mars 2021 a été approuvé en vertu de la *Loi de crédits no 5 pour 2020-2021* et de la *Loi de crédits no 6 pour 2020-2021*. En 2020-2021, la Société a également été autorisée à recevoir jusqu'à 6 876 $ de financement pour les besoins d'exploitation essentiels (COVID-19) accessibles pour un prélèvement d'ici le 31 mars 2021, en vertu de la *Loi de crédits no 6 pour 2020-2021*, et du *Budget supplémentaire des dépenses charges* B) et C)

19. Financement public (suite)

du gouvernement pour 2020-2021, la Société était admissible à recevoir jusqu'à 340 $ du ministère des Transports pour entreprendre une évaluation des risques climatiques par l'entremise du Programme de l'évaluation des risques liés aux biens de transport.

En ce qui concerne la CPIVM, la Société a demandé un financement de 1 668 $ (2 381 $ en 2021), dont 1 668 $ (2 338 $ en 2021) ont été transférés à la CPIVM pour compenser le manque à gagner et aucun montant n'a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations (43 $ en 2021). Les fonds transférés de l'exercice précédent pour les immobilisations doivent être transférés à la CPIVM dans les années à venir afin de compenser le manque à gagner en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles acquises. La Société a également demandé 7 482 $, déduction faite du remboursement, (3 348 $ en 2021) des 18 497 $ (6 876 $ en 2021), 7 082 $ pour l'exploitation (3 348 $ en 2021) et 400 $ pour le capital (néant en 2021) pour les trois autres ponts et pour le siège social. Aucune autre demande n'a été présentée au cours de l'exercice et aucun financement supplémentaire n'a donc été obtenu (305 $ en 2021 pour l'évaluation des risques climatiques).

Il est également stipulé que si les produits tirés du péage de la SPFL en 2021-2022 sont supérieurs aux prévisions du plan d'entreprise modifié 2020-2025 de la SPFL ou si le partenaire américain a obtenu un financement pour la CPIVM pour l'exercice financier, alors le financement public de 18 497 $ sera réduit d'un montant équivalent. Au 31 mars 2022, il y a un montant de 2 180 $ de financement public à rembourser (aucune exigence de remboursement du financement public en 2021), en raison de produits tirés du péage plus élevés par rapport au Plan d'entreprise 2020-2025 modifié de la SPFL.

Au 31 mars	**2022**	2021
	$	**$**
Financement public disponible	**18 497**	**9 772**
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation — CPIVM	**1 668**	**2 339**
Financement public utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles — CPIVM	**-**	**43**
Financement public utilisé pour les charges d'exploitation — SPFL	**7 082**	**3 653**
Financement public utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles — SPFL	**400**	-
Total du financement public demandé	**9 150**	**6 035**
Financement public non utilisé	**9 347**	**3 737**

Sur les 6 035 $ de financement public demandé au cours de l'exercice 2020-2021, 3 897 $ ont été comptabilisés en tant que produits en 2020-2021, 2 095 $ ont été comptabilisés en tant que financement public reporté lié aux charges d'exploitation, et 43 $ ont été comptabilisés en tant que financement d'immobilisations reporté. Le montant de 2 095 $ a été comptabilisé comme produits en 2021-2022.

19. Financement public (suite)

Au 31 mars	2022	2021
	$	$
Financement public différé lié aux charges d'exploitation		
Solde en début d'exercice	**2 095**	-
Crédits parlementaires utilisés pour financer les charges d'exploitation	**8 750**	5 992
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation comptabilisés dans le résultat net	**(10 845)**	(3 897)
Solde en fin d'exercice	**-**	**2 095**
Dépenses en capital reportées		
Solde en début d'exercice	**100 775**	104 235
Financement public reçu pour les dépenses en immobilisations	**400**	43
Amortissement des dépenses en capital reportées	**(3 752)**	(3 503)
Solde en fin d'exercice	**97 423**	**100 775**
Financement public reporté	**97 423**	102 870
Moins : la part à court terme	**3 450**	5 845
Part à long terme	**93 973**	97 025

20. Avantages sociaux

PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société a retenu les services d'une entreprise externe pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société doivent participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations déterminées, dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11,5 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes allant jusqu'à 9 % (jusqu'à 9 % en 2021). Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 401 $ (381 $ en 2021).

En outre, les employés de la CPIVM participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « régime »). Conformément au régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux de cotisation global en vigueur à la fin de l'exercice s'établissait à un multiple de 1 (1 en 2021). La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 106 $ (103 $ en 2021) au cours de l'exercice.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. La SSMBA doit cotiser au régime de retraite à prestations déterminées en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations déterminées, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4 % de la paie, et égaler toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'état. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 239 $ (275 $ en 2021).

20. Avantages sociaux (suite)

Les cotisations au Régime de retraite de la fonction publique et au régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 sont semblables aux cotisations effectuées au cours de cet exercice financier.

AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2022.

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

Obligation au titre des prestations déterminées	**Postérieures à l'emploi**	**Autres À long terme**
	$	$
Solde au 1er avril 2020	**7 151**	69
Coût des services rendus	**404**	6
Coût financier	**284**	3
(Gains) pertes actuariels — autres	**(207)**	(11)
(Gains) pertes actuariels — hypothèses financières	**909**	2
Avantages sociaux versés	**(227)**	(3)
Solde au 31 mars 2021	**8 314**	66
Coût des services rendus	**563**	7
Coût financier	**299**	2
(Gains) pertes actuariels — autres	**52**	(2)
(Gains) pertes actuariels — hypothèses financières	**(976)**	(2)
Avantages sociaux versés	**(234)**	(2)
Solde au 31 mars 2022	**8 018**	**69**

20. Avantages sociaux (suite)

Le passif du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite totalise 8 087 $ (8 380 $ en 2021).

Voici les changements liés aux autres éléments du résultat global en cours d'exercice :

Au 31 mars	2022	2021
	$	$
Gains (pertes) actuariels survenus au cours de l'exercice	924	(702)

Les charges postérieures à l'emploi comptabilisées dans les pertes nettes au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Au 31 mars	**2022**		2021	
	Postérieures à l'emploi	**Autres À long terme**	Postérieures à l'emploi	Autres À long terme
	$	**$**	$	$
Coût des services rendus au cours de la période	**563**	**7**	404	6
Coût financier	**299**	**2**	284	3
Perte actuarielle (gain actuariel)	**-**	**(4)**	-	(9)
Charges nettes postérieures à l'emploi comptabilisées au cours de l'exercice	**862**	**5**	**688**	-

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages sociaux se présentent comme suit :

Au 31 mars	**2022**	2021
Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées	4,00%	3,40%
Taux d'actualisation, coût des prestations	3,40%	3,80%
Hypothèses moyennes pondérées		
Tendance moyenne pondérée initiale des soins de santé	5,67%	5,67%
Tendance moyenne pondérée maximale des soins de santé	3,98%	3,98%
Année au cours de laquelle le taux de tendance visé des soins de santé est atteint	2036	2036
Taux de mortalité	Amélioration de l'espérance de vie fondée sur les tables de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-M2017 (2021 — Amélioration de l'espérance de vie fondée sur la table de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-MI2017)	

20. Avantages sociaux (suite)

Au 31 mars 2022, le taux présumé d'évolution du coût des médicaments s'établissait à 7 % (7 % en 2021) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4 % (4 % en 2021) par an à compter de l'exercice 2036 (de 2021 à 2036).

Le taux présumé d'évolution du coût des autres soins de santé au 31 mars 2022 est de 4 % par année (4 % en 2021).

Au 31 mars 2022, le taux présumé d'évolution des coûts de soins de la vue et de soins dentaires était de 0 % et de 4 %, respectivement (2021 : 0 % et 4 %).

La moyenne escomptée de l'échéance de l'obligation liée au régime est de 20 ans (19 ans en 2021).

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées :

Au 31 mars	2022	2021
	$	$
Taux d'actualisation — augmentation de 1 %	**(1 316)**	(1 430)
Taux d'actualisation — diminution de 1 %	**1 731**	1 900
Mortalité future — augmentation de l'âge d'un an	**(303)**	(325)
Mortalité — diminution de l'âge d'un an	**306**	329
Tendances des taux — augmentation de 1 %	**1 658**	1 711
Tendances des taux — diminution de 1 %	**(1 281)**	(1 319)

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations déterminées, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

21. Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société autorisent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

22. Information supplémentaire sur les charges

Le tableau suivant ventile les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice terminé le 31 mars	**2022**	2021
	$	$
Amortissement des immobilisations corporelles	**18 578**	17 908
Salaires et avantages sociaux des employés	**14 884**	14 843
Biens et services	**5 319**	5 270
Réparations et entretien	**3 675**	4 144
Services professionnels	**1 127**	1 936
Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM	**834**	1 169
Amortissement des immeubles de placement	**717**	713
Amortissement des immobilisations incorporelles	**23**	19
Total des charges	**45 157**	**46 002**

23. Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages sociaux sont présentées à la note 20, et les placements dans des obligations du gouvernement et des certificats de dépôt sont présentés à la note 9. Ces transactions ont été inscrites à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS LIÉES À UNE AUTORITÉ PUBLIQUE

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur.

Au cours de l'exercice, la Société mère a comptabilisé 9 150 $ à titre de financement public (6 035 $ en 2021). Au 31 mars 2022, la Société mère a inscrit 1 $ (1 044 $ en 2021) dans les débiteurs et 2 180 $ (néant en 2021) dans les créditeurs liés à des parties liées.

La Société mère reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui n'a pas été reflété dans les présents états financiers consolidés.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du Conseil d'administration et des équipes de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2022	2021
	$	$
Avantages sociaux à court terme	**1 208**	1 152
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	**76**	156
Total	**1 284**	**1 308**

24. Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer de l'une de ces boutiques hors taxes comporte une composante fixe. Les produits conditionnels comptabilisés de ces boutiques durant l'exercice en cours totalisaient 374 $ (337 $ en 2021). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier de Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été enregistré au titre des produits reportés et est comptabilisé en produits selon la méthode linéaire, amorti sur la durée non résiliable du contrat de location.

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

Au 31 mars	2022	2021
	$	$
Moins d'un an	**1 381**	1 072
Entre un et cinq ans	**2 904**	1 030
Plus de cinq ans	**1 329**	-
Total	**5 614**	**2 102**

25. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la Société est demanderesse ou défenderesse, ou est partie à certaines réclamations ou poursuites en cours. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et où il est possible d'établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est consignée aux états financiers consolidés. Au 31 mars 2022, il y n'avait aucune réclamation déposée à l'égard de la Société (néant en 2021).

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale en propriété exclusive, la CPIVM, et Sa Majesté quant à son mandat de perception du péage au pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 $, sous réserve de la prise en compte des péages et des produits tirés du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de Sa Majesté. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre Sa Majesté, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les procédures judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

26. Engagements visant des charges

a) La société a des engagements totalisant 5 010 $ (5 593 $ en 2021), notamment :

i. des contrats administratifs de 364 $ (494 $ en 2021) pour la vérification interne, les services Internet et autres contrats;

ii. des contrats de projets d'investissement de 3 551 $ (3 834 $ en 2021) pour l'achat d'immobilisations corporelles;

iii. des contrats d'entretien de 625 $ (693 $ en 2021);

iv. un contrat de location de 470 $ (572 $ en 2021) pour la location des bureaux d'Ottawa.

26. Engagements visant des charges (suite)

b) Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services sur des périodes de plus d'un (1) an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux contrats administratifs, aux contrats de projets d'investissement et aux contrats d'entretien, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2022	**2021**
	$	$
Moins d'un an	**3 944**	4 513
Entre un et cinq ans	**596**	497
Plus de cinq ans	**-**	11
Total	4 540	5 021

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Au 31 mars	2022	**2021**
	$	$
Moins d'un an	**98**	98
Entre un et cinq ans	**372**	392
Plus de cinq ans	**-**	82
Total	**470**	**572**

Le contrat de location des locaux à bureaux ne contient pas d'option de renouvellement.

27. Instruments financiers

JUSTE VALEUR

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 mars			**2022**
	Valeur	**Coûts**	**Niveau**
	$	**$**	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements — la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global	**5 954**	**5 954**	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Placements détenus jusqu'à leur échéance	**293**	**293**	Niveau 2
Emprunts à payer	**9 967**	**9 967**	Niveau 2
Obligations à payer	**43 976**	**40 406**	Niveau 2

27. Instruments financiers (suite)

Au 31 mars			2021
	Valeur	Coûts	Niveau
	$	$	
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements — la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global	248	248	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Emprunts à payer	2 563	2 542	Niveau 2
Obligations à payer	54 322	46 320	Niveau 2

La notation financière des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

L'évaluation des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global s'effectue quotidiennement en fonction des indices boursiers du marché de la dette FTSE TSX.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont semblables, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque relatif au crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque relatif au crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global et des créances clients et autres débiteurs.

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de Paiements Canada ou avec le gouvernement du Canada et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Il n'y avait aucune provision comptabilisée au 31 mars 2022 Le risque de crédit de la Société n'est pas important (pas important en 2021).

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésoreries dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit au minimum puisqu'un bon nombre de ceux-ci représente des montants à recevoir des ministères fédéraux et provinciaux payables habituellement en 90 jours, les intérêts sur les placements de catégorie « A » ou l'équivalent, ainsi que les débiteurs de partenaires internationaux à long terme et d'un locataire commercial à long terme qui ont aussi l'habitude de payer leurs comptes à temps.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités et des facilités

27. Instruments financiers (suite)

de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

Au 31 mars				**2022**
	Valeur comptable	**Moins de 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**Plus d'un an**
	$	**$**	**$**	**$**
Fournisseurs et autres créditeurs	**4 702**	**4 103**	**599**	**-**
Retenues de garantie	**380**	**333**	**47**	**-**
Dette à long terme	**60 087**	**172**	**9 391**	**50 524**
Passif associé aux contrats de location (note 18)	**1 197**	**67**	**181**	**946**
Total	**66 363**	**4 675**	**10 218**	**51 470**

Au 31 mars				2021
	Valeur comptable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus d'un an
	$	**$**	**$**	**$**
Fournisseurs et autres créditeurs	2 064	1 377	687	-
Retenues de garantie	337	86	251	-
Dette à long terme	60 338	66	11 400	48 872
Passif associé aux contrats de location (note 18)	1 414	65	157	1 192
Total	64 153	1 594	12 495	50 064

RISQUE DU MARCHÉ

Le risque relatif au marché correspond aux risques que les fluctuations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque relatif au marché comprend trois types de risque : les risques relatifs au change, les risques relatifs au taux d'intérêt et les risques relatifs au prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque relatif au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de fluctuation des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque relatif au taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2022 ne serait pas notable.

Certaines justes valeurs par l'entremise d'autres éléments du résultat global portent intérêt à taux fixe. Les justes valeurs par l'entremise d'autres éléments du résultat global comprennent aussi des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques portant des taux d'intérêt fixes et dont l'échéance moyenne s'établit à 1,1 an (10,7 ans en 2021). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des

27. Instruments financiers (suite)

taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2022 ne serait pas importante.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

Une variation importante des taux de change au cours de l'exercice aurait une incidence notable sur les produits du péage puisqu'il existe une corrélation directe entre le volume du trafic et les taux de change. En supposant que les volumes ne seraient pas affectés par le taux de change, une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 57 $ (55 $ en 2021) en produits comptabilisés tirés du péage. Puisque les partenaires américains d'exploitation de ponts de la Société utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la Société est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2022, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était de 1 110 $ (1 039 $ en 2021). L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2022 ne serait pas importante. La Société gère ce risque en rajustant périodiquement les droits de péage en fonction de la parité et en convertissant les devises, le cas échéant.

GESTION DES CAPITAUX

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global.

Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 $ (130 000 $ en 2021), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

En ce qui a trait à la gestion des capitaux, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

28. Pandémie de COVID-19 et événements ultérieurs

Pour l'instant, la durée et l'étendue des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 restent incertaines, tout comme les restrictions de voyage qui en découlent puisqu'elles changent constamment. Après chaque changement de restrictions, la Société a constaté une augmentation ou une diminution des produits du péage. Il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable le plein impact de la pandémie sur les activités de la Société. Les effets de la COVID-19 ont immédiatement amenuisé les sources de produits de la SPFL. Ces sources de produits sont partiellement en activité, à savoir le trafic commercial, grâce auquel les biens essentiels ont pu traverser la frontière durant la pandémie. Cependant, le trafic de véhicules de tourisme et les revenus de location ont considérablement diminué, ce qui a obligé la Société à puiser dans ses réserves de liquidités et de placements qu'elle avait précédemment accumulées afin de financer les futurs projets d'immobilisations.

La Société a obtenu un financement public au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022 afin de compenser un manque à gagner de la CPIVM en raison de la COVID-19 et pour compenser partiellement les besoins de services essentiels causés par la COVID-19 (se reporter à la note 19) par rapport aux autres ponts de la SPFL. La Société, par l'entremise du gouvernement du Canada, a obtenu un financement pour les exercices 2022-2023 à 2024-2025 afin de soutenir la poursuite des activités et l'acquisition d'actifs, car toutes les liquidités et tous les placements accumulés pour les futurs projets d'immobilisations ont été épuisés. Le gouvernement fédéral américain, par l'entremise de son projet de loi de crédits consolidés pour 2022, a donné accès à du financement à la GLS, dont une partie devrait être transférée à la CPIVM au cours du prochain exercice financier afin de compenser le déficit d'exploitation en raison de la COVID-19.

La Société a examiné l'incidence de cette situation sur l'évaluation de ses actifs au 31 mars 2022, et a déterminé que les actifs sont évalués de manière appropriée et qu'aucun amortissement n'est nécessaire.

Administrateurs et dirigeants

La Société des ponts fédéraux Limitée

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2022)

Pascale Daigneault	*Présidente du Conseil*
John Lopinski	*Vice-président du Conseil*
Natalie Kinloch	*Administrateur*
Marie-Jacqueline Saint-Fleur	*Administrateur*
Andrew Travis Seymour	*Administrateur*
Rakesh Shreewastav	*Administrateur*
Poste vacant	*Administrateur*
Jacques E. Pigeon	*Secrétaire général*

Comités du Conseil d'administration

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Marie-Jacqueline Saint-Fleur	*Présidente du comité*
John Lopinski	*Membre*
Andrew Travis Seymour	*Membre*

COMITÉ DE GOUVERNANCE, POLITIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

Rakesh Shreewastav	*Présidente du comité*
John Lopinski	*Membre*
Andrew Travis Seymour	*Membre*

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Natalie Kinloch	*Première dirigeante*
Warren Askew	*Dirigeant principal de l'exploitation*
Richard Iglinski	*Dirigeant principal des finances*
Thye Lee	*Vice-président, ingénierie et construction*
Rémi Paquette	*Dirigeant principal des services corporatifs*

Administrateurs et dirigeants *(suite)*

La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 mars 2022)

Natalie Kinloch	*Première dirigeante*
Carrie Mann-Lavigne	*Vice-Présidente*
Warren Askew	*Administrateur*
Richard Iglinski	*Administrateur*
Thomas Lavigne	*Administrateur*
Kevin O'Malley	*Administrateur*
Jeffrey Scharf	*Administrateur*
Thye Lee	*Administrateur*

Comités du Conseil d'administration

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Natalie Kinloch	*Présidente du comité*
Carrie Mann-Lavigne	*Membre*

AUDIT COMMITTEE

Kevin O'Malley	*Président du comité*
Richard Iglinski	*Membre*
Poste vacant	*Membre*

DIRIGEANTS ET CADRES SUPÉRIEURS

Natalie Kinloch	*Première dirigeante*
Carrie Mann-Lavigne	*Vice-présidente*
Richard Iglinski	*Trésorier*
Poste vacant	*Trésorier adjoint*
Wade Dorland	*Directeur du pont*

Bureaux de la Société

Siège social d'Ottawa

55, rue Metcalfe, bureau 200,
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
1 866 422-6346
613 366-5074
613 366-5174
www.pontsfederaux.ca / info@societedesponts.ca

ADMINISTRATION DU PONT BLUE WATER

1555, boulevard Venetian
Point Edward (Ontario) N7T 0A9
1 866 422-6346
519 336-2720
519 336-7622
Joe Dedecker, *directeur du pont*

Filiale

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE

200, route internationale d'Akwesasne,
Akwesasne (Ontario) K6H 5R7
613 932-6601
613 932-9086
www.cpivm.ca
Wade Dorland, *directeur du pont*

Partenaires

SAULT STE. MARIE INTERNATIONAL BRIDGE AUTHORITY

934, Bridge Plaza
Sault Ste. Marie,
Michigan 49783
705 942-4345
www.saultbridge.com
Peter Pertäinen, *directeur du pont*

THOUSAND ISLAND BRIDGE AUTHORITY

C.P. 10
Lansdowne (Ontario) K0E 1L0
315 482-2501
315 482-5925
www.tibridge.com
Timothy Sturick, *directeur administratif*